

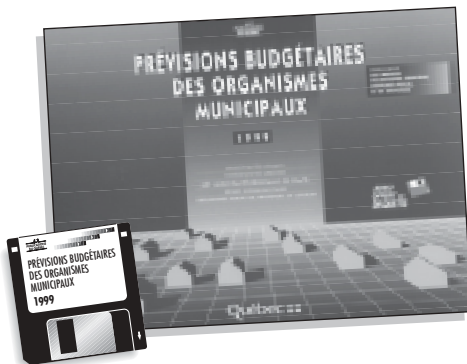
# MUNICIPALITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE LAVAL

Les  
**jumelages** : une  
ouverture  
sur le monde



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES ORGANISMES MUNICIPAUX 1999



## Sur disquette

La version électronique est différente de la version imprimée. Elle contient les données brutes de la banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole sur les prévisions budgétaires 1999. Les données concernant l'ensemble des organismes municipaux ne sont donc pas consolidées et on n'y trouve pas les textes explicatifs ni les séries chronologiques, tableaux ou graphiques de la version imprimée. Il s'agit d'un outil complémentaire pour quiconque désire effectuer des tris ou des regroupements d'informations ou obtenir des données plus détaillées sur certaines parties des prévisions budgétaires.

La disquette peut être utilisée indifféremment avec dBASE ou FoxPro et certains chiffriers comme Excel ou Lotus, sur micro-ordinateur ou PC compatible. Le logiciel approprié est nécessaire.

## Vente et information

### Chez votre libraire

**Commande postale:**  
Les Publications du Québec  
C.P. 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

**Internet:** <http://doc.gouv.qc.ca>

**Télécopieur:** (418) 643-6177  
1 800 561-3479

**Téléphone:** (418) 643-5150

**1 800 463-2100**

**Québec**   
Les Publications  
du Québec

A9-035-3/09

Cette publication contient les principaux renseignements tirés des prévisions budgétaires de l'exercice financier 1999 qui ont été transmises au ministère des Affaires municipales et de la Métropole par les municipalités locales, les communautés urbaines, les municipalités régionales de comté, les régies intermunicipales et les organismes publics de transport en commun. Elle comprend aussi des informations concernant la richesse foncière uniformisée, qui est établie principalement à partir des données des sommaires des rôles d'évaluation.

À la fois instrument de mesure, d'analyse et de comparaison, cette publication vise à répondre aux besoins formulés par le milieu municipal pour la préparation du budget annuel et l'évaluation de l'efficacité des services rendus aux contribuables municipaux et à la population en général.

### Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Version imprimée 1999, 653 pages 2-551-18144-5	Version disquette 2-551-18145-3 <b>60 \$</b>
--	--

**53,95 \$**

## Billet

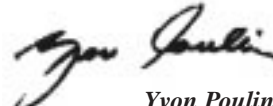
### Les jumelages : une ouverture sur le monde

*En 1951, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le concept de jumelage intermunicipal était inventé par Jean-Marie Bressand, résistant de la Deuxième Guerre mondiale, d'une part, afin de consolider les liens entre les anciens alliés et, d'autre part, afin de contribuer à la réconciliation entre des anciens pays belligérants. Au Québec, c'est à la Ville de Granby que revient l'honneur d'avoir signé la première entente de jumelage en 1957.*

*En près de 50 ans, l'horizon des jumelages s'est considérablement élargi. Ils sont ainsi devenus les instruments d'une coopération active entre les villes, entre les peuples. Le jumelage apparaît de plus en plus comme un vecteur d'échanges non seulement culturels, touristiques ou sportifs mais aussi économiques et ce, d'autant plus que cette fin de siècle voit s'amorcer un tournant majeur dans l'histoire des nations avec l'intégration des marchés économiques.*

*À l'heure où les administrations municipales occupent une place de plus en plus déterminante dans l'aménagement et le développement des sociétés, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a senti le besoin de savoir où en était le jumelage au Québec. Nous vous présentons dans ce numéro les grandes lignes du sondage réalisé sur ce sujet auprès de toutes les administrations municipales au Québec.*

*Après 273 jumelages, pactes d'amitié ou autres ententes, on peut dire que les municipalités ont répondu positivement au défi de la coopération internationale. Qui plus est, elles sont une majorité à se déclarer intéressées par des formules qui leur permettront de s'ouvrir au monde. Il y a là matière à se réjouir.*

  
Yvon Poulin

## MUNICIPALITÉ

### Direction des affaires publiques et des communications

20 rue Pierre-Olivier-Chauveau  
RC, aile Cook  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : (418) 691-2019  
Télécopieur : (418) 643-7385

### Directeur de publication et directeur artistique :

Yvon Poulin  
yvon.poulin@mamm.gouv.qc.ca

### Comité de lecture :

Hélène Côté  
Claude Michaud  
Jocelyne Montminy

### Conseiller juridique :

Direction des affaires juridiques

### Conseillère linguistique :

Marie-Andrée L'Allier

### Abonnement :

Réjean Leroux (418) 691-2015  
rejean.leroux@mamm.gouv.qc.ca

### Couverture :

Publi-Griffe

### Composition, montage, photogravure :

Mono-Lino inc.

### Impression :

Imprimerie La Renaissance

### Distribution :

Maison postale D.E.E.P. inc.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN : 0713-4800

**MUNICIPALITÉ** est publié 6 fois par année par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec.

La reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Afin d'alléger le texte, dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Les articles n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion du Ministère.  
Courier de 2<sup>e</sup> classe

Société canadienne des postes – envoi de publications canadiennes – numéro de convention 549517

Les articles de **MUNICIPALITÉ** sont indexés dans **REPÈRE**.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLÉ :

#### Ministre :

Louise Harel

#### Sous-ministre :

Georges Felli

#### Directeur des affaires publiques et des communications :

Philippe Gagnon

# SOMMAIRE

## Bilan de sondage

### **Jumelages et pactes d'amitié municipaux**



Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et l'Association Québec-France ont conclu une entente pour concerter leurs actions et pour coordonner leurs activités en matière de développement des jumelages et des pactes d'amitié municipaux. Pour y arriver, on a réalisé un sondage pour faire le point sur la situation des jumelages au Québec. Synthèse.

Par Marcel Pharand

4

### **Une MRC engagée dans la coopération internationale**

La MRC de la Matapédia coopère avec plusieurs municipalités du Salvador dans deux domaines : l'informatique et le compostage des déchets.

Par Luc Beaudin

6

### **L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais**

En Outaouais comme ailleurs, les intervenants en aménagement et en développement du territoire sont de plus en plus nombreux. Cet éclatement des responsabilités s'accompagne d'une croissance exceptionnelle des données et des informations. Heureusement, le traitement de ces masses de données est rendu possible grâce aux développements technologiques récents, surtout dans le domaine des données à référence spatiale.

Par Jean Falardeau

8

## À Brownsburg



### **Une concertation réussie auprès des jeunes**

Par Serge Leblanc

11

## Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local

### **Montréal y adhère !**

Par Anne Michaud

14

### **Réfection de chaussée avec des granulats recyclés**

Par Michel Vallée

16

### **Feu vert à une réforme de la sécurité incendie**

Par Louise Bisson

17

### **La gestion intégrée des infrastructures urbaines**

Par Claude Cinq-Mars, Alain Cazavant et Luc Chartrand

20

### **Des maisons adaptées aux nouvelles réalités sociales**



Une expérience a été menée à Charlesbourg en banlieue de Québec pour faire face aux nouvelles données démographiques et sociales de cette fin de siècle. Rappel.

Par Robert Verret

24

### **Le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine**

Par Clermont Bourget

28

## DROIT

### **La cession des biens municipaux à titre onéreux**

Par M<sup>e</sup> André Langlois

32

# JUMELAGES ET PACTES D'AMITIÉ

Par  
Marcel Pharand  
Bureau des sous-ministres

**Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et l'Association Québec-France ont conclu, en juin 1998, une entente de partenariat dans le but de concerter leurs actions et de coordonner leurs activités en matière de développement des jumelages et des pactes d'amitié municipaux. L'entente de partenariat prévoyait la réalisation de travaux pour connaître la situation existante au sujet des jumelages et des pactes d'amitié municipaux, et l'intérêt des municipalités pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées.**

**Pour ce faire, les parties ont convenu de réaliser un sondage auprès de toutes les institutions municipales québécoises. Un questionnaire a ainsi été élaboré et transmis aux municipalités, municipalités régionales de comté et communautés urbaines, en octobre 1998.**

**U**n total de 395 questionnaires ont été complétés et retournés sur les 1 459 transmis aux municipalités, MRC et communautés urbaines; ce qui représentent un taux de réponse de 27 %. Ce taux est relativement élevé si l'on considère que l'envoi du questionnaire a été fait durant une période d'intenses activités pour les administrations municipales, soit la préparation des budgets pour l'année 1999 et la tenue d'élections en novembre dans 198 municipalités.

NOTE : Bien que le questionnaire ne portait que sur les jumelages et les pactes d'amitié, plusieurs répondants ont choisi d'y inclure d'autres ententes de coopération existantes entre municipalités québécoises et étrangères. Ces autres ententes de coopération ont été retenues dans la compilation et l'analyse des réponses au questionnaire étant donné leur importance et compte tenu du fait que la quasi-totalité d'entre elles ont été conclues par des municipalités également jumelées ou signataires de pactes d'amitié.



La compilation des informations obtenues, jointes aux informations recueillies auprès de municipalités jumelées selon différentes sources, permet d'établir que 142 municipalités et 4 MRC sont actuellement jumelées ou ont conclu un pacte d'amitié avec au moins une municipalité locale ou régionale étrangère. Ces municipalités et MRC ont conclu 158 ententes de jumelage et 57 pactes d'amitié avec des municipalités situées à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, 22 municipalités, 1 MRC et la Communauté urbaine de Montréal ont conclu 58 autres ententes de coopération avec des municipalités locales ou régionales étrangères. Les 273 jumelages, pactes d'amitié et autres ententes de coopération ont été conclus avec autant de municipalités locales et régionales étrangères réparties dans 35 pays (voir tableau 1).

Quelque 62 % des jumelages, pactes d'amitié et autres ententes de coopération seraient actifs<sup>1</sup>, 17 % semi-actifs et 21 % inactifs. Les activités réalisées dans le cadre des ententes de jumelage, pactes d'amitié et autres ententes de coopération peuvent être regroupées dans les 7 catégories suivantes : touristique et culturelle (36 %), éducative et sociale (18 %) administrative (14 %), économique (11 %), sportive et récréative (11 %) et politique (8 %). À ce sujet, on pourra aussi voir au tableau 4 *Participants aux activités réalisées depuis la signature des jumelages ou pactes d'amitié* les catégories de personnes qui ont pris part à ces échanges.

L'intérêt à l'égard des jumelages et pactes d'amitié est évident si l'on considère que 215 institutions municipales ont exprimé un intérêt grand ou moyen à cet égard (voir tableau 2). L'intérêt au niveau régional est particulièrement évident puisque 14 MRC sur un total de 15 et les communautés urbaines de Québec et de Montréal ont exprimé de l'intérêt pour les jumelages et pactes d'amitié. Les municipalités les plus peuplées qui ont exprimé un grand (G) ou moyen (M)

intérêt sont : Montréal (G) - Laval (G) - Québec (G) - Longueuil (M) - Gatineau (M) - Saint-Hubert (M) - Saint-Laurent (G) - Beauport (G) - LaSalle (G) - Charlesbourg (M) - Brossard (M) - Hull (G). Par ailleurs, 92 municipalités et 5 MRC souhaiteraient se jumeler ou conclure un pacte d'amitié avec des municipalités locales et régionales situées dans 32 pays. La France reste le pays le plus convoité avec 43 % des souhaits exprimés. La Belgique (11 %), le Canada (7 %), les États-Unis (5 %) et la Suisse (4 %) suivent dans l'ordre.

L'intérêt pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées est également évident (voir tableau 3). En effet, 171 municipalités, 10 MRC et les communautés urbaines de Montréal et de Québec ont exprimé un intérêt grand ou moyen pour la création d'une telle association. Ces institutions municipales représentent 85 % des 215 institutions municipales qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard des jumelages et pactes d'amitié. Il y a donc manifestement consensus au sein des institutions municipales intéressées par la question des jumelages et pactes d'amitié pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées.

Les 183 institutions municipales qui ont exprimé de l'intérêt pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées représentent 12,5 % des institutions municipales québécoises. Ce pourcentage peut apparaître insuffisant pour justifier la création d'une telle association, mais la réalité est toute autre si l'on considère que Montréal, Laval, Québec, Saint-Laurent et Hull ainsi que la Communauté urbaine de Montréal ont exprimé un grand intérêt pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées et que Longueuil, Gatineau, Saint-Hubert, LaSalle et Charlesbourg ainsi que la Communauté urbaine de Québec ont exprimé un intérêt moyen. Si l'on tient compte de la population, les institutions municipales qui ont exprimé de l'intérêt pour la création d'une association québécoise de municipalités jumelées représentent environ 40 % de la population québécoise. L'intérêt des institutions municipales est confirmé égale-

ment par l'acceptation de 137 d'ententes, dont toutes les villes susmentionnées ainsi que la Communauté urbaine de Montréal, de collaborer à la mise sur pied de l'association. ■■

**Tableau 1**  
**RÉPARTITION PAR PAYS DES JUMELAGES, PACTES D'AMITIÉ ET AUTRES ENTENTES DE COOPÉRATION DES MUNICIPALITÉS, MRC ET COMMUNAUTÉS URBAINES**

France :	142
Canada :	40
Etats-Unis :	11
Belgique :	10
Maroc :	9
Israël :	7
Chili :	6
Chine :	6
Japon :	5
Sénégal :	4
Italie :	3
Mexique :	3
Brésil :	2
Côte-d'Ivoire :	2
Portugal :	2
Tunisie :	2
Allemagne :	1
Angleterre :	1
Argentine :	1
Arménie :	1
Australie :	1
Cameroun :	1
Congo :	1
El Salvador :	1
Équateur :	1
Grèce :	1
Guadeloupe :	1
Haïti :	1
Liban :	1
Mali :	1
Niger :	1
Philippines :	1
Rwanda :	1
Suisse :	1
Vietnam :	1

1. Étaient considérés comme actifs les jumelages qui avaient donné lieu à au moins une activité au cours de la dernière année, semi-actifs ceux qui avaient donné lieu à une activité au cours des trois dernières années et inactifs ceux qui n'avaient donné lieu à aucune activité depuis cinq ans.

Tableau 2

**INTÉRÊT DES INSTITUTIONS MUNICIPALES À L'ÉGARD  
 DES JUMELAGES ET DES PACTES D'AMITIÉ**

	MUNICIPALITÉS	MRC	C. URBAINES	TOTAL
GRAND	98	4	1	103 - 26 %
MOYEN	101	10	1	112 - 28 %
FAIBLE	77	-	-	77 - 20 %
NUL	87	-	-	87 - 22 %
NE SAIS PAS	16	1	-	17 - 4 %

Tableau 3

**INTÉRÊT DES INSTITUTIONS MUNICIPALES  
 POUR LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
 DE MUNICIPALITÉS JUMELÉES**

	MUNICIPALITÉS	MRC	C. URBAINES	TOTAL
GRAND	66	-	1	67 - 17 %
MOYEN	105	10	1	116 - 30 %
FAIBLE	79	4	-	83 - 21 %
NUL	88	1	-	89 - 22 %
NE SAIS PAS	35	2	-	37 - 10 %

Tableau 4

**PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS RÉALISÉES  
 DEPUIS LA SIGNATURE DES JUMELAGES  
 OU DES PACTES D'AMITIÉ**

	MUNICIPALITÉS	MRC	C. URBAINES	TOTAL
ÉLUS	37	2	1	40 - 9 %
FONCTIONNAIRES	60	3	1	64 - 15 %
JEUNES-ÉTUDIANTS	79	2	-	81 - 19 %
GENS D'AFFAIRES	48	3	1	52 - 12 %
AÎNÉS	11	-	-	11 - 2 %
AUTRES	182	5	-	187 - 43 %

On pense souvent que la coopération internationale dans le monde municipal n'est le fait que de municipalités urbaines populeuses. Et pourtant ! Une municipalité régionale de comté est fortement engagée depuis plus de trois ans dans une coopération internationale avec le Salvador. En effet, grâce à un programme de partenariat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la MRC de La Matapédia coopère avec plusieurs municipalités de ce pays dans deux domaines : l'informatique et le compostage des déchets.

Nous avons pu vérifier personnellement l'efficacité et le succès de cette coopération, ayant eu la chance d'accompagner une délégation de la MRC de La Matapédia pendant un séjour au El Salvador en janvier dernier. Profitant de l'invitation à participer à un colloque national réunissant le monde municipal salvadorien, la MRC a décidé d'évaluer l'impact de son projet de coopération, comme le prévoit le programme de partenariat parrainé par la FCM. Par ailleurs, un organisme de développement international actif en milieu municipal, la *Sistema de Asesoría y Capacitación para el Desarrollo local* (SACDEL), lui avait fait la proposition de venir faire part des résultats de cette coopération aux représentants municipaux salvadoriens participant à ce colloque.

On s'interroge parfois sur la valeur des programmes de coopération, notamment sur les résultats tangibles, sur la pérennité de ces résultats, sur les coûts de cette coopération, etc. Qu'on en juge à la lumière des réalisations de la MRC de La Matapédia au Salvador.

À San Vicente, une municipalité salvadorienne de 50 000 habitants environ et partenaire dans cette coopération, on perçoit les taxes municipales chaque mois. Avant l'informatisation du service de perception, réalisée grâce à l'appui technique de la MRC de La Matapédia, toutes les opérations se faisaient manuellement. Résultat : une fois par mois, chaque contribuable devait aller passer presque une

# LA MATAPÉDIA, UNE MRC ENGAGÉE DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

demi-journée à l'hôtel de ville pour payer ses taxes. Aujourd'hui, la même opération s'effectue en quelques minutes. Tous les services administratifs de San Vicente – le département du cadastre, celui de la comptabilité, la section des comptes courants, la trésorerie – sont maintenant informatisés. Et personne ne veut revenir aux anciennes manières de faire.

Pour ce qui est du compostage des déchets, encore là, le bilan est impressionnant tant par le nombre et la nature des projets que par l'entrepreneuriat dont ont fait preuve les promoteurs salvadoriens. Ceux-ci ont monté plusieurs dizaines de projets en milieu rural et urbain, des projets touchant la gestion des déchets municipaux commerciaux et domestiques. Que de tels projets soient utiles ne fait aucun doute, puisqu'au Salvador comme dans la plupart des autres pays d'Amérique latine, la disposition des déchets constitue un immense problème. Que le compostage soit efficace ne fait également aucun doute, quand on sait que, sous les latitudes tropicales, six semaines suffisent pour composter entièrement les matières organiques.

En outre, si l'on tient compte des utilisations variées des résidus du compostage, on se convainc vite de l'utilité de tels projets : engraissement des jardins domestiques qui constituent une source importante d'approvisionnement en aliments pour les populations rurales; culture en pot de semis d'arbres pour reboiser les pentes abruptes des montagnes soumises à une forte érosion en l'absence d'une végétation adéquate, etc.

Autre effet positif des projets de compostage : le changement de mentalité des populations locales quant à la protection de l'environnement. Il s'agit peut-être de plus qu'une simple goutte d'eau dans l'océan par rapport à la situation environnementale actuelle de ce pays. Selon un rapport de la SACDEL, qui a suivi de très près toute cette expérience de coopération, c'est plusieurs milliers de personnes qui ont été rejointes de diverses manières par ces projets de compostage. De plus, on compte parmi les promoteurs de ces



Photo : Luc Beaudin

## Le préfet de la MRC de la Matapédia en compagnie de la maîtresse de Mejicanos sur un site de compostage.

projets plusieurs écoles de niveau secondaire ou des institutions scolaires de formation professionnelle. Sans mauvais jeu de mots, voilà un terreau fertile pour espérer changer les mentalités de façon durable quant à la protection de l'environnement au Salvador.

Nos nombreux déplacements en milieu municipal salvadorien, en compagnie des représentants de la MRC de La Matapédia, nous ont permis de constater l'importance des problèmes d'administration, de démocratie municipale, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de protection de l'environnement auxquels sont confrontés les Salvadoriens.

Il est ressorti de nos échanges que leur intérêt était grand pour des sujets comme :

- la démocratie municipale (ce pays sort d'une guerre civile qui aura duré plus d'une décennie et qui a imposé un lourd tribut en vies humaines et en coûts divers au pays);
- la collaboration intermunicipale (les coopératives de services dans certaines MRC, ententes inter municipales, mise en commun, regroupement municipal, etc.);

- notre mode de perception des taxes, surtout notre système d'évaluation des valeurs foncières pour fixer le montant des taxes à percevoir auprès des contribuables (il s'agit d'un point très important pour des municipalités qui tarifent en fonction des services donnés, mais sans répartir les coûts en fonction de la richesse foncière des contribuables);
- les responsabilités et le mode de financement des municipalités et des structures supramunicipales du Québec.

Après trois années de collaboration avec les municipalités de ce pays, le profit, au strict plan de l'expertise professionnelle, est plus grand pour les Salvadoriens que pour les Québécois qui participent à ces programmes d'échanges. Toutefois la MRC de La Matapédia prépare actuellement une mission davantage axée sur les besoins ressentis chez nous et qui associera notamment des étudiants du territoire de la MRC.

À suivre. ■

# L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE DE L'OUTAOUAIS

Par  
**Jean Falardeau**  
Ministère de l'Environnement  
Coordonnateur de L'ATINO

**Aujourd'hui la notion d'aménagement et de développement du territoire doit intégrer les questions associées à la protection de l'environnement et à la pérennité des ressources. En un mot, l'aménagement et le développement du territoire doivent viser le développement durable. En Outaouais comme ailleurs, les intervenants en aménagement et en développement du territoire sont de plus en plus nombreux : municipalités, MRC, ministères, organismes à but non lucratif, organismes privés, etc.**

**Cet éclatement des responsabilités s'accompagne d'une croissance exceptionnelle des données et des informations. Heureusement, le traitement de ces masses de données est rendu possible grâce aux développements technologiques récents, surtout dans le domaine des données à référence spatiale. C'est sur cette toile de fond qu'a vu le jour, à l'été 1997, l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) qui permet désormais d'échanger des données entre les organismes régionaux et gouvernementaux dans un esprit de partage.**

**T**out a commencé dans la MRC de Papineau et dans la municipalité de Saint-André-Avellin. Entre 1985 et 1995, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, ces administrations municipales se dotent d'un outil de traitement des données se rapportant au milieu naturel : c'est le cadre écologique de référence<sup>1</sup>. Saint-André-Avellin le fait pour mieux gérer son territoire agro-forestier<sup>2</sup> envahi par les friches. La MRC de Papineau, elle, désire un outil de connaissance du milieu naturel pour mener à bien les travaux de révision de son schéma d'aménagement. Au fil des

ans, les potentialités pressenties de ce cadre écologique de référence se concrétisent et attirent l'attention des autres municipalités régionales de l'Outaouais et de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

En 1995, un projet de cadre écologique de référence pour l'Outaouais est en gestation. Partie d'un travail ponctuel sur le milieu écologique, la recherche s'élargit par la suite : le cadre écologique de l'Outaouais servira d'élément générateur et intégrateur à la constitution et à l'exploitation d'une base de données régionales. De là, il n'y avait qu'un pas à faire

pour monter un projet de système intégré d'aide à la décision (SIAD). Ce pas sera franchi et le projet sera soumis et retenu au Sommet sur l'emploi et l'économie, tenu en novembre 1996.

## **D**u SIAD à L'ATINO

Qui s'intéresse à un système intégré d'aide à la décision pour l'aménagement et le développement du territoire ? Les municipalités régionales de comté, bien sûr. En Outaouais, elles sont au nombre de quatre : des-Collines-de-l'Outaouais, La-Vallée-de-la-Gatineau, Papineau, Pontiac.



La Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) aussi, cela va de soi !

Qu'en est-il des ministères ? Tous les ministères sont invités à participer. Certains sont étroitement associés. C'est le cas du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Régions.

Un joueur clé : le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) dont le soutien financier et le travail de concertation auprès des organismes constituent des apports majeurs et déterminants au bon fonctionnement de l'Agence. D'autres partenaires ont contribué de différentes façons à la poursuite du projet : le Centre international de recherche en infographie (CIRI) par son apport technologique; l'Université du Québec à Hull, en faisant le lien avec la recherche; l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises en répondant à des besoins sectoriels! Bien du monde en fait, et la liste risque de s'allonger.

Il y a une limite à la capacité de gérer par ententes et un projet ne peut vivre avec autant d'intervenants sans un organisme « fédérateur ». C'est pourquoi l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) est créée en 1997.

L'ATINO a pour mandat de concrétiser les objectifs du SIAD, à savoir :

- faciliter la prise de décision pour l'aménagement et le développement du territoire;

- adopter une approche conciliable avec le développement durable par la production d'un cadre écologique de référence;
- regrouper les intervenants de l'aménagement et du développement autour d'une même table pour échanger dans un esprit de coopération des données et des informations et ainsi créer une base de données régionales;
- utiliser les technologies de l'information les plus récentes pour la transmission et le traitement de ces données et informations;
- effectuer cette démarche dans une optique, sinon de rentabilité, du moins d'utilisation optimale des ressources tant publiques que privées.

### **D** 'un cadre écologique de référence à une base de données régionales

Pour implanter un centre de ski alpin, vous cherchez une montagne. Pour construire une maison, vous évitez les zones inondables (enfin, vous devriez !). Si vous êtes un producteur agricole, vous recherchez les terres planes, bien drainées, sans roches, etc. Et pour une marina, vous évitez autant que possible les canyons !

Dans tous les cas, votre décision sera, entre autres, basée sur une chose : la connaissance du milieu naturel et, pour être plus précis, des variables déterminantes du milieu naturel (les pentes, les dépôts, les drainages, etc.). Comble de bonheur, ces variables sont relativement permanentes (en tout cas, elles le sont à notre échelle humaine). C'est là l'essence du cadre écologique de référence. Il s'agit d'un découpage du territoire (milieu terrestre et milieu hydrique) fondé sur une approche hiérarchique (du général vers le particulier, comme les poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres). Ce découpage du territoire en unités décrites en fonction de variables structurantes et permanentes – dépôts, drainages, pentes, etc. – permet de déterminer les aptitudes, les contraintes et les risques associés aux milieux naturels.

Une fois ces connaissances en main, il est intéressant de les croiser avec d'autres données et d'autres informations sur le

territoire : utilisation du sol, agriculture, foresterie, faune, développement économique, etc. On pourrait allonger beaucoup la liste. Imaginez une carte des potentiels de croissance forestière combinée à une cartographie des friches. Résultat ? L'amorce d'un plan de reboisement. Une caractérisation des potentiels agricoles combinée à une connaissance de l'utilisation du sol, à des statistiques agricoles et une analyse des décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vous donnera une caractérisation des rangs qui servira à appuyer une demande dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Ces deux exemples devraient suffire à démontrer les multiples possibilités d'exploitation des données.

En plus, le partage de ces données est simple. Tout d'abord, pour les partenaires, un site d'échange d'information est accessible avec un simple mot de passe. Ils y trouveront des données en format vecteur<sup>3</sup> surtout, mais aussi des données géoréférencées<sup>4</sup> en format image. Enfin, on y trouve aussi un dictionnaire de données<sup>5</sup>, parce que si l'information n'est pas accompagnée de son « passeport », elle est inutilisable. Cette base de données régionales n'est pas virtuelle. Elle existe bel et bien en octets et en kilo-octets. De plus, la production du cadre écologique de référence avance à grand pas.

### **U** n effet boule de neige

Au total, les partenaires de L'ATINO ont investi plus de 600 000 dollars dont près des deux tiers en argent sonnante. Le monde municipal à lui seul a investi 110 000 dollars sur une période de trois ans. Des sommes considérables, direz-vous ? Certainement, mais 600 000 dollars d'investissement, pour 33 000 km<sup>2</sup> de territoire, ça donne environ 18 dollars du km<sup>2</sup> pour mieux gérer un territoire. Pas si mal, surtout si on considère l'effet boule de neige qu'ont provoqué les travaux de l'Agence.

Les investissements réalisés ont en effet permis à L'ATINO de s'associer au Groupe d'étude interdisciplinaire en géographie et environnement régional

(GEIGER) du Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'au Bureau de liaison université-milieu de l'Université du Québec à Hull dans un projet pour développer des analyses multicritères à partir de la base de données régionales. Tout ça grâce à un financement complémentaire obtenu du Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie (FPGST) – volet environnement parrainé par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Toujours en collaboration avec le GEIGER et différentes universités québécoises et canadiennes, L'ATINO est également partenaire du réseau GEOIDE<sup>6</sup> (la géomatique pour des interventions et des décisions éclairées). L'objectif de ce projet : développer des façons de faire qui permettront de mieux gérer les territoires à partir d'une approche par bassin versant.

On pourrait allonger la liste des retombées ! En fait, le montant alloué au développement du SIAD a doublé sans que les partenaires n'aient à déboursier davantage. Ce n'est peut-être pas encore la rentabilité, mais cela représente tout de même un bon rendement sur le capital.

## U ne fenêtre sur le monde

Des données, des informations, surtout sous forme de cartes, c'est une façon efficace d'informer les citoyens et, pour la région, un outil de promotion intéressant et peu coûteux. À partir du SIAD, il devenait relativement facile de réaliser un atlas de l'Outaouais<sup>7</sup>. Accessible par Internet, *L'Atlas de l'Outaouais* présente, sous forme de cartes, les caractéristiques des milieux naturel et humain de la région administrative de l'Outaouais. Ainsi, *L'Atlas de l'Outaouais urbain* propose une carte détaillée (1: 25 000) du territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO). Un moteur de recherche permet de localiser les sites à partir de l'adresse civique, du numéro de matricule ou de la nature du bâtiment. Une carte de l'utilisation du sol peut également être consultée. La Communauté urbaine de l'Outaouais a joué un rôle déterminant dans le développement de ce produit.

*L'Atlas de l'Outaouais et sa population* présente, à différentes échelles, des

cartes réalisées à partir de données démographiques et socio-économiques. Le Département de géographie de l'Université d'Ottawa et la Régie régionale de la santé et des services sociaux ont collaboré à sa production. Enfin, *l'Atlas de la MRC de Papineau* a été réalisé dans le cadre du projet d'analyses multicritères dont nous avons précédemment parlé.

## E t l'avenir?

On en est maintenant à structurer la deuxième phase au projet de SIAD ! Un nouveau plan d'action doit être élaboré. Il faut aussi étendre le membership de l'Agence. L'Outaouais souhaite, en outre, signer une entente avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) et le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour le développement régional du Système d'information et de gestion pour l'aménagement du territoire (SIGAT). Des discussions ont présentement cours à ce sujet et il est à souhaiter qu'elles aboutissent positivement pour toutes les parties.

Si les voies qui mènent à la collaboration sont nombreuses, les façons de gérer l'information en région le sont tout autant. Il serait prétentieux de croire qu'une solution unique peut être appliquée à la grandeur du Québec. Toutefois, l'exemple de l'Outaouais apporte des éléments de réflexion intéressants et, nous l'espérons, des éléments de solutions.

La gestion des données et des informations nécessaires à l'aménagement et au développement du territoire est complexe. Le plus grand défi consiste justement à garder les choses simples et conviviales. À essayer de tout prévoir avant d'agir, on finit par ne rien faire. Il y aura toujours des zones grises qui ne pourront être clarifiées sans la bonne foi des parties. Il est donc inutile de forcer le partenariat et de tenter de mettre tous les points sur les « i », c'est probablement la meilleure façon de rater l'expérience.

Bonne réflexion ! ■■

### Quelques adresses:

Le site de l'Outaouais :

[www.outaouais.org](http://www.outaouais.org)

Le site de l'ATINO :

[www.outaouais.org/latino](http://www.outaouais.org/latino)

Le site de l'Atlas de l'Outaouais :

[www.outaouais.org/atlas.html](http://www.outaouais.org/atlas.html)

Pour joindre l'ATINO par courriel :

[jean.falardeau@mef.gouv.qc.ca](mailto:jean.falardeau@mef.gouv.qc.ca)

Pour joindre l'ATINO par courrier :

290, boul. Saint-Joseph, bureau 203

Hull (Québec)

J8Y 3Y3

1. *Le cadre de référence et la révision des schémas d'aménagement*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ministère de l'Environnement, 1997. 42 p.
2. Voir à ce sujet « Saint-André-Avellin : Pour la relance du secteur agro-alimentaire », dans MUNICIPALITÉ, juin-juillet 1995, p. 13.
3. Un vecteur est une portion de ligne avec des caractéristiques propres : une autoroute, une route secondaire, une rivière, etc. Avec des vecteurs, on peut créer des polygones : un lac de telle superficie, une zone climatique caractérisée par telle pluviosité, etc. Le vecteur présente donc une information « intelligente » qui permet toutes sortes d'analyses et de représentations spatiales.
4. Il s'agit d'une image dont les coins sont positionnés dans l'espace (latitude et longitude). Un peu comme vous faites avant de calligraphier une image avec un papier soie. L'ordinateur peut alors combiner votre image à d'autres informations.
5. Les données sur les données. Dans le jargon des géomaticiens, les métadonnées.
6. Le programme GEOIDE est financé par différents organismes fédéraux. Les budgets s'échelonnent sur trois ans.
7. L'Atlas de l'Outaouais se situe dans le cadre de l'Atlas du Québec et de ses régions mis de l'avant par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le ministère des Régions. Le Bureau de liaison université-milieu (BLUM) de l'Université du Québec à Hull (UQAH) assure le lien régional avec l'UQAM.
8. Le Conseil régional de développement de l'Outaouais vise la signature d'une entente spécifique avec ces ministères. L'ATINO serait chargé du développement et de la promotion de SIGAT en Outaouais.

## À BROWNSBURG

# UNE CONCERTATION RÉUSSIE AUPRÈS DES JEUNES

Par  
Serge Leblanc

« **À** Brownsburg, si le CLSC, les autorités municipales et le service de police se sont concertés, c'est parce qu'on a réalisé que chacun de son côté, on n'avait pas ce qu'il fallait pour solutionner les problèmes reliés à la jeunesse. »

Lorsqu'il parle de concertation, Alain Bédard, maire de Brownsburg, s'anime. Il se souvient fort bien des problèmes auxquels sa municipalité faisait face il y a deux ans : vagabondage des jeunes, vente de drogues, « taxage » entre jeunes et intimidation de personnes âgées. Habitué à la quiétude d'un village, plusieurs citoyens se demandaient ce qui leur arrivait.

En avril 1998, à la suite de l'invitation de Line Ross, directrice générale de la Municipalité, et de Maurice Rochon, travailleur communautaire du CLSC d'Argenteuil, un groupe de personnes provenant de divers secteurs se mobilise : des parents, des citoyens, des élus municipaux, des officiers de la Municipalité, le directeur du service de police et des policiers, un coordonnateur et des intervenants du CLSC. On s'entend sur les principaux problèmes qui assaillent Brownsburg et on convient de deux axes de travail : une intervention dans les rues pour contrer le phénomène de gang et la création d'une maison des jeunes.

Dans les quinze mois qui suivent, les réalisations se succèdent à un rythme soutenu :

- mise sur pied d'une maison de jeunes en deux mois, avec tout ce que cela

suppose en termes de recherche de locaux, d'activités de financement – comme la vente de bois de chauffage –, de recrutement d'intervenants et de bénévoles, d'élaboration d'une programmation d'activités, de recherche d'équipement et de matériel, etc.;

- travail de prévention dans les rues par une travailleuse de rue et par des patrouilles de la police;
- mise en place du projet « École en santé » à l'école primaire du village;
- organisation d'un camp de jour de huit semaines à l'été 1999 à l'intention des 5-11 ans, avec deux animateurs (l'un rémunéré par un programme fédéral, l'autre par la Municipalité);
- organisation d'une fête de village à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste de juin 1999.

Être présent dans la vie des jeunes, c'est précisément ce que les autorités de Brownsburg et de CLSC d'Argenteuil ont décidé en appuyant la mise sur pied d'une maison des jeunes. À leurs yeux, un tel projet favorise indéniablement la participation et l'insertion des jeunes dans leur communauté. Selon le modèle d'intervention appelé *Communities that care*, l'atteinte de l'objectif principal est tributaire de cinq objectifs particuliers :



- favoriser le développement de liens significatifs entre les jeunes et la communauté;
- offrir aux jeunes des occasions réelles de s'insérer à la communauté;
- aider les jeunes à développer les compétences nécessaires pour que leurs expériences d'insertion soient réussies;
- reconnaître et renforcer leurs efforts d'insertion;
- se doter de valeurs et de modèles d'identification clairs afin que les jeunes soient véritablement enclins à les adopter.

Tous ces objectifs deviennent réalisables à partir du moment où un lieu de rassemblement de jeunes existe. Car, comme l'affirme le conseiller municipal Gilles Murphy, « grâce à une maison des jeunes attirante et accueillante, les jeunes sont avec nous, ce qui nous permet ensuite de leur transmettre des valeurs. Le civisme par exemple : faire comprendre que l'argent dépensé pour effacer les graffitis n'est pas consacré à autre chose qui serait plus utile. »

Attirante, la Maison des jeunes ? La fréquentation des jeunes ne cesse de croître de mois en mois. En moyenne, 25 jeunes par jour se retrouvent dans ce lieu où ils se sentent acceptés, écoutés et compris. Un sentiment d'appartenance se développe de plus en plus. On vient maintenant à la Maison des jeunes pour autre chose que pour jouer au billard. Si l'achalandage est à la hausse, c'est que « les jeunes réalisent qu'on s'occupe d'eux », constatent Brigitte Bowen et Maggie Demers du conseil d'administration de la Maison des jeunes.

## **L**e travail de rue : s'occuper des jeunes avant de s'occuper des gangs

Les partenaires municipaux et sociaux ont démontré la même détermination pour implanter la formule du travail de rue à Brownsburg. Grâce à un montant voté par le conseil municipal et d'autres soutiens financiers provenant de diverses sources, les intervenants de rue ont pu réaliser un travail remarquable. Ici encore, il a fallu inventer, apprendre sur le tas. « L'encadrement d'un travailleur de rue, tu fais ça comment ? », demande un con-

seiller municipal. Le service de police s'est, lui aussi, engagé dans ce projet, ce qui a eu pour retombées indirectes mais non négligeables d'accélérer l'implantation de la police communautaire et du projet « Voisins vigilants » de même que la mise sur pied d'un comité de coordination constitué de policiers, d'élus et de représentants des citoyens.

L'approche préconisée à Brownsburg est tout à fait dans le droit fil de l'idée maîtresse préconisée par les chercheurs sur le développement social : une lutte efficace contre les gangs ne peut être livrée efficacement que dans la mesure où l'on s'occupera des jeunes avant de s'occuper des gangs.

S'occuper des jeunes... L'une des travailleuses de rue, Marie-Lyne Monette, parle de son travail : « Je vais vers les jeunes, où ils sont. La relation de confiance avec eux est ma porte d'entrée. Mes alliés sont la Maison des jeunes, le CLSC, les citoyens, le service de police, mais mon appartenance, c'est la rue. »

Tout comme pour la Maison des jeunes, les avantages du travail de rue se mesurent à long terme. Mais déjà, les résultats de cette année se révèlent encourageants.

## **U**ne concertation qui ne va pas de soi

La concertation entre des partenaires de différents secteurs (santé et services sociaux, milieu municipal, sécurité publique) ne va jamais de soi. Elle n'est ni aisée, ni automatique, à Brownsburg comme ailleurs. Aujourd'hui, après un peu plus d'un an de concertation, les participants ont établi les conditions requises pour la réussite d'une concertation.

## **U**ne vision partagée

À Brownsburg, au printemps 1998, toutes les personnes concernées ont reconnu que le village vivait des problèmes à cause de ses jeunes. Une vision commune des problèmes certes, mais surtout une vision commune des gestes à poser. À cet égard, si la Municipalité a accepté de « plonger » littéralement dans un plan d'action à long terme avec le CLSC comme partenaire, c'est qu'elle avait une vision moderne de son rôle, comme l'explique le maire Alain Bédard :

« Il y a quelques années, les villes s'occupaient de mettre de l'asphalte dans les rues et de les nettoyer. Aujourd'hui, notre rôle est beaucoup plus complexe : s'occuper des aînés, des jeunes, des générations montantes. Il faut mettre en place des structures qui permettent à notre population de s'épanouir. »

La Municipalité a investi non seulement des ressources financières et matérielles, mais elle a aussi invité ses cadres à considérer le projet de la Maison des jeunes comme une priorité dans leur programme de travail. D'autre part, plusieurs personnes du CLSC d'Argenteuil ont participé à divers titres : le coordonnateur des services, deux travailleurs sociaux en milieu scolaire et un intervenant communautaire qui a fourni une précieuse expertise en travail communautaire. Pour sa part, le directeur du service de police s'est engagé à fond et a rendu possible la participation au projet des policiers de son service. L'engagement de chacun doit être clair.

## **La présence d'un noyau stable**

Les théoriciens de la concertation affirment que celle-ci ne peut se passer d'un leader crédible et convaincu. L'expérience de Brownsburg se distingue de ce modèle puisqu'il y a eu non pas un, mais plusieurs leaders exerçant divers types de leadership. En fait, le projet de concertation a été mené par un noyau de quelques personnes déterminées provenant tant du milieu municipal que du CLSC.

## **Des mandats et des rôles clairs**

Chaque partenaire doit être clairement mandaté par l'instance qu'il représente. À ce sujet, la directrice générale de Brownsburg, Line Ross, est catégorique : « Pour être décisionnel, il faut être bien mandaté; sinon, il faut constamment en référer à nos instances, ce qui paralyse le fonctionnement. »

Par ailleurs, il importe que chacun joue son rôle sans s'immiscer dans les prérogatives des partenaires. Ainsi, depuis les débuts de la Maison des jeunes, la Municipalité a toujours insisté sur le fait que son rôle était de soutenir et d'appuyer le conseil d'administration de la Maison des jeunes, sans la diriger à sa place.

# BROWNSBURG

## Le respect des partenaires

Les partenaires qui se concertent ne sont pas des compétiteurs. Chacun s'engage dans l'expérience avec ses richesses, ses limites, ses différences et ses ressources particulières. Cette diversité commande au premier chef qu'on fasse preuve de respect, tant pour les individus que pour l'autonomie des établissements et des organismes en présence. « Le respect des partenaires est essentiel :

respect de leur mission, de leurs rôles, de leurs perceptions, de leurs tâches », affirme Maurice Rochon du CLSC d'Argenteuil.

## Une confiance mutuelle

Il fallait une bonne dose de confiance pour que le conseil municipal consente un prêt de 800 dollars à la toute nouvelle Maison des jeunes, prêt que celle-ci s'est fait un honneur de respecter en remettant la somme dans les mois qui ont suivi.

## Une communication de qualité

Enfin, autre ingrédient essentiel : une communication soutenue, directe et franche entre les partenaires. Au début de l'implantation de la Maison des jeunes, un manque de communication entre des personnes a failli faire déraiper le projet, mais cet incident de parcours a été corrigé rapidement et correctement.

## Un parti pris pour l'action concertée

Il est très rare de réussir une concertation autour d'un concept ou d'une intention. C'est dans l'action que l'on se concerta le mieux.

## De la convivialité

La concertation est allergique aux fonctionnements compliqués et préfère la simplicité, la convivialité, la souplesse. C'est ce que mettent régulièrement en pratique les conseillers municipaux Ralph Harding et Gilles Murphy, ainsi que l'inspecteur municipal Daniel Legault qui

Photo : Ville de Brownsburg



Situé dans les Basses-Laurentides, plus précisément dans la MRC d'Argenteuil, entièrement enclavé dans le canton de Chatham avec lequel il se regroupera d'ailleurs sous peu, le Village de Brownsburg compte 2 583 habitants, dont près du quart sont des jeunes de 17 ans et moins. Environ 20 % de ces jeunes vivent dans des familles monoparentales, celles-ci comptant parfois 3 enfants et plus. 20 % de la population de Brownsburg est anglophone. Grâce notamment à Orica Canada, l'industrie principale du village spécialisée dans la production de détonateurs, où quelque 300 personnes y travaillent, Brownsburg affiche un taux de chômage (8,8 %) inférieur à la plupart des municipalités de la MRC.

recueillent les avis et notent les besoins des citoyens tout simplement en parcourant le village, en discutant avec les personnes rencontrées et en s'informant de leurs besoins. C'est infiniment plus efficace qu'un comité!

## Une valeur ajoutée

Les partenaires engagés dans l'expérience doivent vraiment avoir la conviction qu'ensemble, ils peuvent faire plus et mieux que s'ils agissaient seuls. Des gains réels doivent en être retirés. Rien ne sert d'investir temps et argent si l'investissement ne génère pas de bénéfices : pour le jeune de Brownsburg, pour la population du village et pour les intervenants eux-mêmes. Sans une action concertée, il est loin d'être certain que les promoteurs de la Maison des jeunes auraient réussi à obtenir la participation financière de nombreux partenaires : la Municipalité, Centraide-Laurentides, le Consortium jeunesse d'Argenteuil, la compagnie Orica, des commerçants, des citoyens et le député provincial David Whissell. Ce dernier vient d'ailleurs d'accorder 4 000 dollars à la Maison des jeunes, qui s'ajoutent aux 750 dollars déjà données.

## Des constats qui s'imposent

L'un des éléments qui frappe dans l'expérience Brownsburg, c'est la rapidité avec laquelle les événements se sont déroulés. On peut déjà observer les effets

de la synergie ainsi créée. Il n'est pas prématuré de dégager certains résultats de l'expérience. Des constats s'imposent : la Maison des jeunes a pignon sur rue et remplit son rôle social avec efficacité; les rues de Brownsburg sont plus sécuritaires; le vandalisme a diminué de façon significative; la délinquance régresse. Le directeur des travaux publics, qui passe une partie de ses journées dans les rues, est bien placé pour voir les résultats concrets du travail réalisé auprès des jeunes.

Parmi les consolidations qui restent à faire : combattre l'intolérance dont sont parfois victimes les jeunes. Pour y arriver, il faut que les modèles viennent « d'en haut ». La détermination du « noyau dur » formé des partenaires municipaux et sociaux étant aussi forte qu'au début, la perspective d'un « village fou de ses enfants » devient plus que jamais possible. À Brownsburg, on est bien parti pour y arriver. ■

**Nous apprenons en dernière heure que la Ville de Brownsburg a mérité pour 1999 les honneurs du prix Jean-Marie Moreau remis annuellement par la Fédération des municipalités du Québec (autrefois l'UMRCQ) à une municipalité qui s'est signalée par son apport remarquable au développement de son milieu.**

## Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local

# MONTRÉAL y adhère !

Par  
**Anne Michaud**  
Ville de Montréal<sup>1</sup>

**Soulignant la Journée internationale des femmes le 8 mars dernier, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait à l'unanimité la Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux.**

L'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux, mieux connue sous son sigle anglais IULA (International Union of Local Authorities) regroupe des associations nationales de pouvoirs locaux réparties sur les cinq continents. Ces associations souhaitent favoriser les échanges entre les autorités locales à l'échelle mondiale et promouvoir leur autonomie constitutionnelle, légale et financière pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités grandissantes, dans un esprit de bonne gouvernance. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) y représente les instances municipales canadiennes. C'est d'ailleurs l'ancien directeur du bureau international de la FCM, Jacques Jobin, qui assume depuis quelques mois la fonction de secrétaire général de l'IULA dont le siège social est situé à La Haye, aux Pays-Bas.

La *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* a été éla-

borée par l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux dans la foulée de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995 et du Sommet des villes à Istanbul, en 1996.

Considérant que les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, l'IULA affirme par cette déclaration que sa mission « ne peut être réalisée sans l'intégration égale et systématique des femmes dans le processus de décision démocratique local et que la démocratie ne peut être réalisée sans une adéquate représentation, participation et intégration des femmes dans le processus de gouvernance locale<sup>2</sup> ». En adoptant cette déclaration en novembre 1998, le comité exécutif de l'IULA invitait les pouvoirs locaux à travers le monde à s'approprier certains des engagements pris par les pays membres des Nations Unies concernant l'égalité des sexes.

En effet, dans le contexte actuel, les états transfèrent de plus en plus de responsabilités aux instances locales. Ce faisant, ils ont aussi tendance à se décharger des engagements pris pendant les forums internationaux sans s'assurer que les autres paliers se sentent liés par ces engagements. Pour éviter que ces engagements ne restent lettre morte au chapitre des bonnes intentions, il est donc essentiel que les pouvoirs locaux et régionaux reprennent à leur compte les engagements qui les concernent et pour lesquels ils ont un pouvoir d'intervention.

Les engagements contenus dans la Déclaration de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local poursuivent huit objectifs principaux, notamment :

- renforcer les efforts pour rendre égal le nombre de femmes et d'hommes dans les organes décisionnels à tous les niveaux et dans tous les secteurs de politique publique<sup>3</sup>;
- mettre en œuvre le principe de *mainstreaming*<sup>4</sup> en intégrant systématiquement la question de l'égalité entre les sexes à toutes les politiques, programmes et activités de prestation de services dans les gouvernements locaux et leurs associations représentatives aux niveaux national, régional et international, et en développant des méthodes pour en contrôler et évaluer l'implantation<sup>5</sup>;
- renforcer la coopération nationale et internationale entre collectivités territoriales afin de faciliter les échanges d'expériences; élaborer et développer également des méthodes, des politiques et des stratégies qui aident à contrebalancer les obstacles à la participation des femmes dans le processus décisionnel local<sup>6</sup>;
- travailler activement avec d'autres acteurs de la société civile, y compris les organismes nationaux traitant des questions d'égalité des sexes, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupements professionnels, les groupes de femmes, les instituts de recherche et les syndicats, pour atteindre les buts de cette déclaration<sup>7</sup>.

## L'adhésion de Montréal

L'adhésion du conseil municipal de la Ville de Montréal à cette déclaration découle des travaux menés depuis 1990 dans le cadre du programme Femmes et ville, ainsi que des politiques d'accès à l'égalité dans l'embauche. Les activités menées pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des Montréalaises sont l'une des priorités du programme Femmes et ville qui repose sur le travail en partenariat avec les groupes de femmes, les organismes communautaires, le milieu de la recherche et les autres pouvoirs publics concernés. L'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes au niveau municipal a aussi porté sur d'autres enjeux tels l'accès des filles et des femmes aux loisirs et le soutien aux femmes sans-abri.

L'engagement de la Ville de Montréal se traduit également par sa participation à des projets menés en partenariat comme ceux du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU<sup>8</sup>) ou du Comité Femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM). D'autre part, des collaborations développées avec divers organismes à l'échelle internationale ont mené à la reconnaissance de l'expertise montréalaise en matière de sécurité des femmes. Cela a, entre autres choses, donné lieu à diverses interventions dans le cadre des activités des Nations Unies et de l'Union européenne. Pour son projet Sécurité femmes, le Forum européen de la sécurité urbaine a, en effet, repris à son compte et adapté dans six villes d'Europe les outils d'intervention développés à Montréal, dont le *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*. Les collaborations établies permettront à Montréal de bénéficier à son tour de l'expérience vécue ailleurs.

Depuis 1996, Montréal se fait le promoteur du Réseau international Femmes et ville pour favoriser ainsi les échanges des pratiques et des connaissances visant à améliorer la qualité de vie des citoyennes<sup>9</sup> et accroître leur participation au développement de leur milieu de vie. C'est dans ce contexte de coopération internationale, infiniment facilitée par les nouvelles technologies de la communication, qu'une collaboration s'est amorcée avec l'IULA, notamment dans le cadre de la publication de *La femme dans le gouvernement local*<sup>10</sup> et de la Déclaration. Le geste posé par l'ad-

ministration montréalaise le 8 mars dernier vient donc réaffirmer l'importance de poursuivre les efforts entrepris en vue d'étendre à tous les aspects de la gestion municipale l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes et de partager notre démarche avec les autres municipalités d'ici et d'ailleurs.

## Pourquoi adhérer à la Déclaration ?

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le contexte québécois actuel. Reconnaissant la nécessité d'amener la question de l'égalité des sexes sur le terrain local et régional, la politique québécoise en matière de condition féminine aborde précisément cette dimension dans la Place des femmes dans le développement régional, cinquième orientation de son programme d'action 1997-2000. Les objectifs de cette orientation rejoignent ceux de l'Union internationale de villes et des pouvoirs locaux : viser la représentation paritaire dans les instances décisionnelles locales et régionales, et prendre en compte les besoins particuliers des femmes, entre autres choses, en appliquant aux pratiques de gestion l'approche différenciée selon les sexes et ce, à tous les paliers locaux et régionaux : municipalités, conseils régionaux de développement, CLD, régies régionales, etc.

Pour appuyer les initiatives visant particulièrement l'accroissement de la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles locales et régionales, le Secrétariat à la condition féminine a lancé, en mai 1999, le programme de subvention À égalité pour décider, doté d'un budget de cinq millions de dollars sur cinq ans. Dans les 17 régions du Québec, divers groupes de femmes et organismes liés à la promotion des droits des femmes sont donc en voie de réaliser des activités de sensibilisation et de recrutement.

L'adhésion des municipalités québécoises à la Déclaration de l'IULA, sous forme de ratification au cours d'une assemblée du conseil, serait donc un geste approprié pour démontrer que les élus et élus municipaux sont prêts à prendre leur part de responsabilités et à agir dans leurs domaines de compétence. Cet engagement formel serait aussi un message clair lancé aux citoyennes qui ne peuvent que se sentir plus concernées par un pouvoir

public qui reconnaît formellement leurs besoins particuliers et fait appel à leur participation.

La *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* témoigne également du désir des pouvoirs locaux de disposer de plus d'autonomie face aux gouvernements nationaux et de plus de ressources pour assurer la qualité de vie des populations dont ils sont les plus près. Associer les femmes à la prise de décision, assurer que les fonds publics gérés par les municipalités servent autant aux femmes qu'aux hommes, cela demande un engagement ferme et une détermination certaine pour passer de la parole aux actes. À cette fin, des échanges continus avec les partenaires communautaires et publics sont indispensables, tant sur le plan local qu'à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Les municipalités du Québec ne peuvent que gagner à se joindre à cette vaste mobilisation des pouvoirs locaux à travers le monde pour la réalisation d'un objectif qui est en soi une condition nécessaire au développement harmonieux et équitable de nos communautés. ■

1. Anne Michaud est conseillère en développement communautaire au Service des sports, des loisirs et du développement social et coordonne le programme Femmes et ville de la Ville de Montréal. On peut la joindre au (514) 872-6156 ou par courriel : [anmicho@pe2.ville.montreal.qc.ca](mailto:anmicho@pe2.ville.montreal.qc.ca)
2. Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local, préambule, paragraphe 6.
3. *Idem*, paragraphe 20.
4. Le terme européen *mainstreaming* correspond au Québec à ceux d'approche différenciée selon les sexes ou approche de genre. Il s'agit d'assurer l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les politiques, programmes et services publics.
5. Déclaration, paragraphe 21.
6. *Idem*, paragraphe 23.
7. *Idem*, paragraphe 26.
8. Le Cafsu a réalisé divers projets, dont la mise en place du service Entre deux arrêts de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM) qui permet aux filles et aux femmes de descendre entre deux arrêts sur demande, en soirée. Il publiera bientôt une étude sur l'insécurité des travailleuses à domicile en CLSC.
9. La ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités ont publié conjointement en 1997 *Une ville à la mesure des femmes – le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes*, traduit aussi en anglais sous le titre *A City Tailored to Women*.
10. Ce document peut être consulté sur le site Internet de l'IULA ([www.iula.org](http://www.iula.org)) sous la rubrique « Politique ».

# Technique de réfection de chaussée avec des granulats recyclés

Par  
Michel Vallée, ing. M.Sc  
Service des projets spéciaux

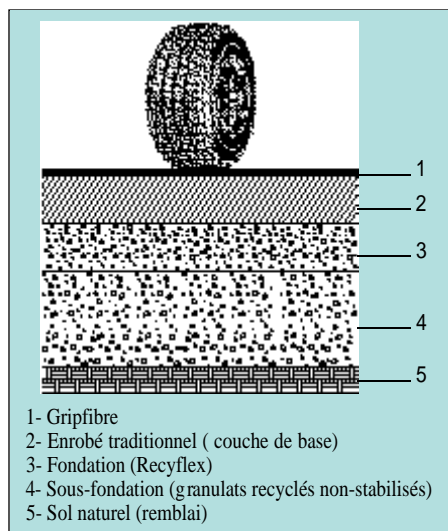
**D**ans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec », la Ville de Montréal a procédé à l'expérimentation de nouvelles technologies de réfection routière qui permettaient de recycler et de prolonger la vie utile des chaussées constituées d'asphalte sur une dalle de béton dont la structure présentait une dégradation marquée.

En collaboration avec la firme Construction DJL inc., la Ville de Montréal entreprenait en juin 1996 de faire l'expérimentation d'un procédé de recyclage des chaussées mixtes soumises à une circulation lourde de moyenne importance. Ce procédé consistait à traiter à froid des granulats provenant de résidus de planage (fraisat), de pavage concassé (EBC) ou de béton concassé (GBC) à l'aide d'un matériau en suspension dans l'eau, en l'occurrence une émulsion de bitume additionnée de ciment ou de chaux. Cette technologie est connue sous le nom commercial de Recyflex. La Ville de Montréal a expérimenté deux variantes de cette technique.

Concrètement, les travaux débutent par l'excavation de la chaussée existante qui est aussitôt transportée pour être recyclée. Les fraisats, le pavage concassé ou le béton concassé ainsi obtenus sont mélangés et stabilisés à l'aide d'une émulsion de bitume et d'un ajout de ciment Portland dans la première technique ou à l'aide de chaux hydratée, dans la seconde. La stabilisation a pour but de renforcer les matériaux à mettre en place. Après l'excavation, la reconstruction commence par la pose d'une sous-fondation constituée d'un mélange de 50 % de béton concassé et de 50 % de pierre concassée. Par la suite, on pose une fondation constituée de Recyflex stabilisé soit à l'émulsion de bitume addi-

tionnée soit de ciment, soit de chaux. Le Recyflex stabilisé est composé de 70 % de béton concassé et de 30 % de fraisat.

La structure de la chaussée est complétée par un revêtement constitué d'un enrobé bitumineux traditionnel et d'un Gripfibre<sup>1</sup> comme couche de roulement. Ce dernier enrobé bitumineux a une composition granulométrique à base d'émulsion de bitume modifié, de granulats de haute performance intégralement concassés et comportant des fibres souples synthétiques.



Deux sites distincts avaient été retenus pour faire l'essai du procédé Recyflex à l'émulsion de bitume additionnée de ciment et du Gripfibre : d'abord une section du boulevard Cavendish, au nord de la rue Somerled, puis la 36<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Sherbrooke.

La surface d'expérimentation totalisait approximativement 5 000 m<sup>2</sup>. Le boulevard Cavendish et la 36<sup>e</sup> Avenue sont des chaussées dont la voie la plus utilisée

supporte quotidiennement une faible circulation lourde.

Dans un deuxième projet, une semblable sous-fondation de béton concassé et de pierre concassée a été construite avant la mise en place du Recyflex stabilisé cette fois à l'émulsion de bitume additionnée de chaux hydratée. La structure était complétée avec les mêmes mélanges bitumineux. La surface d'expérimentation recouverte était aussi de 5 000 m<sup>2</sup> approximativement.

La durée de vie anticipée de ces réfections est de 20 ans. L'optimisation des techniques de réhabilitation a des impacts positifs sur la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, en plus de permettre une réduction potentielle des coûts par rapport au recours à des matériaux neufs.

Les interventions réalisées dans ces projets feront maintenant l'objet d'un suivi de comportement sur une période de cinq années complètes par le consultant Fondatec inc., dorénavant Dessau-Soprin. Pour évaluer la performance des techniques, plusieurs relevés sont présentement effectués : capacité structurale, profils longitudinaux et transversaux, indice de confort de roulement (IRI), relevés visuels, etc. Ces résultats permettront de mesurer l'amélioration obtenue pour ces chaussées ainsi réhabilitées et d'en comparer les coûts avec ceux d'une réfection traditionnelle utilisant des matériaux neufs.

De ce suivi découleront des rapports d'étapes, un rapport final et un rapport de performance en décembre 2001. De ce dernier rapport seront tirés divers enseignements qui serviront à la réalisation de projets encore plus performants. ■

1. Gripfibre est une marque déposée par DJL inc.

# *Feu vert à une réforme de la SÉCURITÉ INCENDIE*

Par  
**Louise Bisson**  
Ministère de la Sécurité publique



Le 5 juin dernier, à Rimouski, le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, donnait le coup d'envoi à une réforme majeure de l'organisation de l'incendie au Québec. C'est en effet à l'occasion du congrès annuel de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec (ACSIQ) que le ministre rendait public le contenu du document de consultation *Feu vert à une réforme de la sécurité incendie au Québec*.

Les municipalités étant responsables de la sécurité incendie sur leur territoire, ce projet de réforme aura forcément des incidences importantes sur les administrations municipales et sur le travail des élus municipaux. Qu'en-t-il au juste de cette réforme ?

**A**ttendue depuis longtemps, cette réforme ne tombe pas du ciel. Elle est le résultat, entre autres choses, d'une réflexion amorcée en 1997 lors du premier forum ayant pour thème Les défis de l'avenir et portant sur la sécurité incendie qui réunissait le milieu gravitant autour du phénomène des incendies dont des représentants des municipalités. L'événement aura permis de soulever les principaux problèmes reliés au phénomène des incendies. Un an plus tard, tout le monde était convié à un deuxième forum, sous le thème L'importance d'agir ensemble, pour y débattre cette fois des solutions à mettre de l'avant pour améliorer la situation.

La réforme envisagée s'appuie donc sur les constats et les solutions dégagés avec les partenaires. Parmi les facteurs déterminants qui sous-tendent cette réforme figure



d'abord le bilan de l'incendie au Québec. Bien peu de personnes savent en effet que le Québec affiche à ce chapitre des pertes plus grandes que celles d'autres provinces canadiennes ou que certains états américains. « Le taux québécois des pertes matérielles attribuables à l'incendie demeure parmi les plus élevés au Canada. Et le fait n'est pas ponctuel ou épisodique; sur une période aussi longue que dix ans, soit entre 1986 et 1995, le taux de pertes par habitant était de près de 49 dollars au Québec, comparativement à 34 dollars, par exemple, pour l'Ontario », a précisé M. Ménard lors de son allocution devant les membres de l'ACSIQ.

Autre facteur déterminant : l'état de l'organisation et des ressources des services d'incendie. Tout le monde s'entend pour dire qu'il y a une importante disparité entre les municipalités sur le plan de l'organisation de la sécurité incendie. Les niveaux de protection contre l'incendie offerts aux citoyens sont par conséquent très différents d'une localité à l'autre. Dans bien des cas, faute de ressources qualifiées ou d'équipements adéquats, les moyens pour combattre les incendies sont insuffisants. « Est-il normal, par exemple, que dans plusieurs municipalités, la sécurité des citoyens face à l'incendie ne repose que sur le bénévolat des pompiers et sur des activités de financement populaire ? Aurait-on, dans ces milieux, pareille idée pour assurer les services de voirie ou d'enlèvement des ordures ? » demande M. Ménard. Sans compter que, trop souvent, les frontières sont étanches entre les municipalités, alors que la sécurité du public exigerait un plus grand décloisonnement.

Tout cela se traduit par des primes d'assurances plus élevées au Québec qu'ailleurs au Canada. « Il peut en coûter jusqu'à 50 % plus cher pour assurer un immeuble commercial contre l'incendie au Québec comparativement à l'Ontario, avance M. Ménard. En ramenant nos pertes matérielles au niveau de celles de nos voisins, soit en les réduisant d'environ 100 millions de dollars annuellement, nous pourrions collectivement économiser jusqu'à 200 millions de dollars par année au seul chapitre des primes d'assurances contre l'incendie ! Il s'agit là, il me semble d'un puissant incitatif pour revoir nos façons de faire. »

Enfin, autre conséquence de l'état d'organisation de la sécurité incendie au Québec, les administrations municipales doivent faire face à un nombre de plus en plus élevé de poursuites en dommages et intérêts. Plus souvent qu'autrement, on pointe du doigt le manque de formation des pompiers ou on met en doute les méthodes d'intervention des services d'incendie. Ainsi, bien des municipalités apprennent à leurs dépens que la seule bonne foi n'est plus suffisante pour offrir et gérer un service d'incendie.

### **Des responsabilités plus claires pour les municipalités**

La réforme projetée comporte trois grands objectifs. D'abord, réduire de façon significative les pertes matérielles dues à l'incendie. À ce chapitre, la réforme propose de rejoindre la moyenne canadienne d'ici 5 ans et la moyenne ontarienne d'ici 10 ans. Elle vise aussi à accroître l'efficacité des organisations municipales en matière de sécurité incendie en proposant des mesures pour maximiser l'utilisation des ressources, améliorer la compétence des intervenants, favoriser la prévention et bonifier l'encadrement offert par le gouvernement. Enfin, elle poursuit également l'objectif de faire diminuer les coûts des primes d'assurances au Québec.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement compte en bonne partie sur les partenaires privilégiés que sont les administrations municipales. En fait, les élus municipaux seront au cœur de cette réforme qui modifiera sensiblement les façons de faire actuelles.

La première mesure retenue, inspirée notamment de l'expérience des projets-pilotes qui se déroulent depuis 1997 dans les MRC de La Matapédia et de Nicolet-Yamaska, consiste à réaliser un plan d'organisation de la sécurité incendie dans chaque MRC et communauté urbaine ou régionale. En clair, chacune devra analyser les risques présents sur le territoire, faire l'inventaire des ressources et des équipements de lutte disponibles, définir le niveau de protection contre l'incendie souhaité dans chaque milieu et planifier l'organisation en fonction des risques et du niveau de protection visé. « Est-il normal

que, tant en région rurale que dans de grands centres, on continue de se priver des économies qui pourraient être générées par une mise en commun de certaines ressources ? Dans des situations d'urgence où chaque minute compte, est-il normal que l'on continue d'ériger les limites administratives des municipalités comme autant de remparts entre les services d'incendie, retardant ainsi l'acheminement de secours de relève et compromettant les chances de contenir les flammes à l'intérieur d'un périmètre restreint ? demande le ministre Ménard. Nous faisons le pari qu'un tel exercice se traduira généralement par une utilisation plus rationnelle des ressources en place, à commencer par l'élimination de certaines barrières entre les municipalités, » ajoute-t-il.

Après cet exercice régional, chaque conseil municipal devra déterminer, par règlement et en accord avec la planification régionale, le niveau de protection contre l'incendie qu'il entend offrir à sa population dans les différents secteurs de son territoire. Cela implique nécessairement que les élus devront analyser les moyens et les ressources dont ils disposent en fonction du service qu'ils souhaitent offrir. À l'instar des villes de l'Ontario, les municipalités et les services d'incendie devront aussi s'engager dans l'élaboration d'un programme de prévention. « Nous préconisons en outre le recours aux services d'un préventionniste, dont le temps et l'expertise pourraient être partagés entre deux ou plusieurs municipalités d'un même territoire », souligne M. Ménard à ce chapitre.

Enfin, les municipalités devront s'assurer que leurs pompiers, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, possèdent une formation adéquate. Déjà, le processus de reconnaissance de la formation et de l'expérience du personnel à temps partiel en place pourra s'est amorcé cet automne grâce à un montant de 400 000 dollars dont la moitié est financée par le ministère de la Sécurité publique et l'Institut de Protection contre les incendies du Québec. « D'autres partenaires gouvernementaux ont été approchés pour contribuer financièrement à cette opération et tout indique qu'elle pourra être menée à bonne fin au cours de la prochaine année », indique le ministre.

En matière de formation, la réforme propose notamment le déploiement d'un réseau d'instructeurs au sein des MRC. Cette étape pourra se réaliser dès qu'on aura fait le point sur la qualification des effectifs dans chaque milieu grâce au processus de reconnaissance des acquis et au plan d'organisation. Car le financement gouvernemental de la formation des pompiers et des gestionnaires sera conditionnel à l'adoption du plan régional d'organisation de la sécurité incendie.

### Un encadrement gouvernemental plus soutenu

Pour mieux soutenir les municipalités et les services d'incendie, la réforme prévoit de nombreux changements dans l'encadrement gouvernemental de la sécurité incendie. Dès cet automne, le ministre s'est attaqué à la révision des lois qui encadrent la sécurité incendie, plus particulièrement à la Loi sur la prévention des incendies qui date des années 60.

Conscient des conséquences de la réforme, le ministère de la Sécurité publique envisage également de soutenir les instances régionales sur les plans financier et technique pour la réalisation des plans régionaux d'organisation. Une assistance technique devra également être prévue pour aider les administrations municipales et les services d'incendie à planifier leur organisation, notamment au chapitre de la réglementation en ce qui concerne les niveaux de service et la prévention.

Enfin, en matière de formation, l'adoption d'un règlement sur les conditions d'embauche et sur les qualifications minimales des pompiers à temps partiel est à l'agenda gouvernemental. Des efforts seront également déployés pour consolider le Centre de formation en sécurité incendie (CFSI), de même que pour créer un fonds spécial dédié à la formation, la recherche et le développement en sécurité incendie qui permettra notamment de financer une partie de la formation nécessaire pour améliorer les compétences du personnel des services d'incendie.

### Une invitation à revoir nos façons de faire

Le projet de réforme de la sécurité incendie convie tous les partenaires, y compris le gouvernement, à revoir ses façons de faire. La réforme forcera néces-

sairement les élus municipaux à modifier leur perception de la sécurité incendie, tout en entraînant des changements importants pour les services d'incendie. Le but recherché : une plus grande efficacité et de meilleures performances de notre organisation en sécurité incendie. ■■



## Sept municipalités s'unissent en matière de protection contre les incendies

Sept municipalités limitrophes de trois MRC ont conclu l'automne dernier une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies.

L'entente touche la Ville de Disraeli et celle de Beaulac dans la MRC de l'Amiante, les villes de Weedon, Dudswell et Lingwick dans la MRC du Haut Saint-François et celles de Saint-Romain et de Stratford dans la MRC du Granit.

L'entente profitera aussi à sept autres municipalités qui ne sont pas dotées de service de protection contre les incendies mais qui font appel aux municipalités voisines dans de telles circonstances. C'est ainsi que Disraeli paroisse, Garthby, Stornoway, Saint-Gérard, Saint-Fortunat, Saint-Jacques et Saint-Praxède profiteront aussi de cette entente.

La signature d'une telle entente permettra d'importantes économies aux municipalités qui y ont adhéré. Elles n'auront plus à défrayer le taux horaire de 360 dollars pour la première heure et de 180 dollars pour les heures subséquentes pour l'utilisation d'un camion incendie de la municipalité appelée à la rescousse.

Rapidité d'intervention accrue, extinction plus rapide de l'élément destructeur, pertes moins onéreuses et gain d'expérience par les pompiers ont été identifiés comme des avantages découlant de l'entente.

D'une durée de trois ans, l'entente sera automatiquement reconduite pour une autre période de trois ans à moins d'avis contraire d'une municipalité partie à

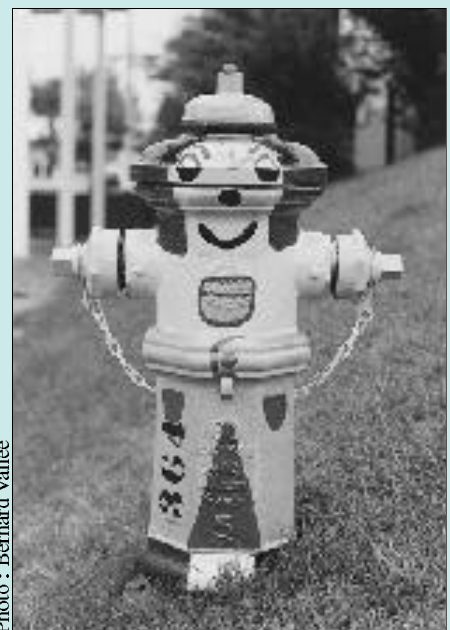


Photo : Bernard Vallée

l'entente. Chacune des sept municipalités signataires s'engage à fournir l'équipement et le personnel nécessaire et disponible pour répondre à toute demande d'assistance tout en s'assurant d'être protégée à son tour par une autre municipalité. La direction des opérations est assurée par l'officier désignée de la municipalité requérant l'assistance.

Toute municipalité qui recevra assistance se verra facturer le coût de réapprovisionnement en carburant, du lubrifiant des appareils, du remplissage des bonbonnes d'air, des extincteurs et de la mousse de même que les salaires.

Source : *La Tribune*

# LA GESTION INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES URBAINES

Par

**Claude Cinq-Mars**  
Ville de Sherbrooke

**Alain Cazavant**  
Tecsult inc., Bureau de Laval

**Luc Chartrand**  
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

**Devant faire face aux besoins croissants d'entretien et de réhabilitation que nécessitent les infrastructures urbaines vieillissantes et ne pouvant compter sur des ressources qui se raréfient, les gestionnaires municipaux doivent pouvoir disposer d'outils d'aide à la décision plus performants. La gestion intégrée des infrastructures urbaines constitue l'un de ces outils. Elle permet d'élaborer des programmes d'intervention et des stratégies d'investissement qui optimisent les interventions faites sur plusieurs types d'infrastructures.**

**Cette approche de gestion a fait l'objet d'un important projet, réalisé dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec » et qui associe dix villes du Québec<sup>1</sup>. La conception, le développement et l'expérimentation d'un cadre de référence pour la gestion intégrée des infrastructures urbaines ont déjà été complétés. Nous en rappelons les enjeux.**

**D**estinée à maximiser l'efficacité des divers systèmes de gestion des infrastructures déjà utilisés au sein de la municipalité et à gérer leurs interactions, l'approche du projet dit « d'intégration » consiste à élaborer un cadre de référence visant à baliser le développement et l'implantation de ces systèmes. La finalité du cadre de référence du projet est de disposer d'une structure normalisée pour la planification technique et budgétaire intégrée des programmes d'interventions liées à l'entretien et à la réhabilitation des infrastructures urbaines. Ce type de système est dit

système intégré d'aide à la décision (SIAD).

## **D'**abord faire l'analyse et le bilan de la pratique

Avant le début de l'expérimentation elle-même, on a dû consacrer une période de temps à la planification et à la définition des attentes des villes partenaires. Une équipe a donc réalisé une enquête approfondie auprès des responsables de la géomatique, de l'ingénierie ou des travaux publics chez les dix partenaires du projet. Cette étape a permis d'analyser les

nombreuses structures de données informatiques en place et les différents systèmes existants tels que les systèmes de gestion des infrastructures (SGI) et les systèmes d'information géographique (SIG). De même, l'équipe de travail a réalisé un bilan de la pratique et des modes de gestion des infrastructures des villes participantes, jugées représentatives de l'ensemble du Québec.

Cette enquête a également permis de déterminer les attentes des villes et d'élaborer une définition globale du système cible. L'analyse des pratiques en cours a aussi permis de mesurer l'écart important

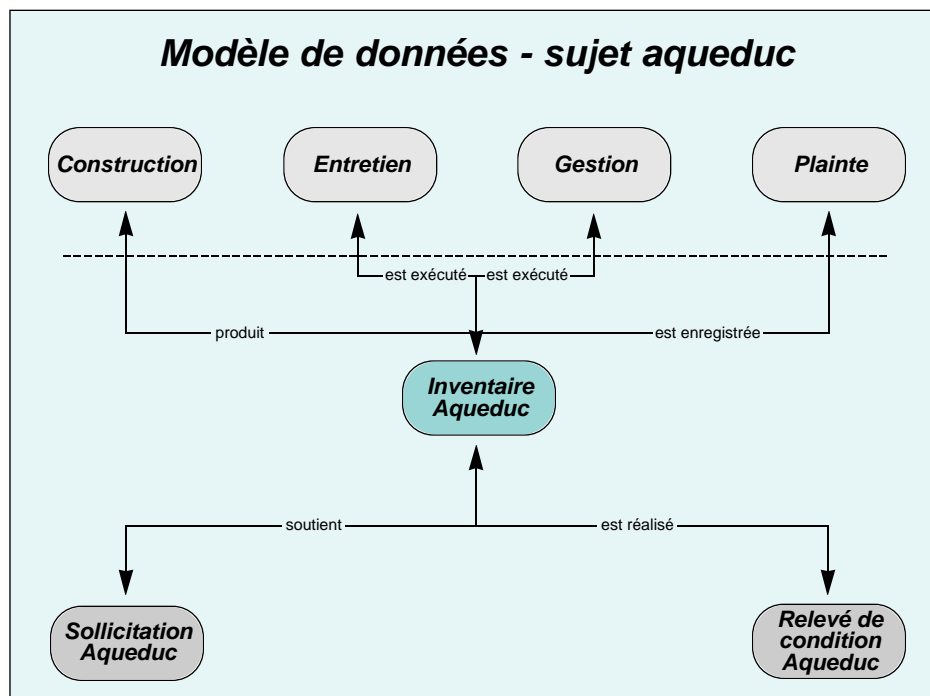
entre les attentes des municipalités en matière de système intégré d'aide à la décision et l'offre des fournisseurs spécialisés en systèmes de gestion d'infrastructures ou d'information géographique. De même, un inventaire des fournisseurs et des systèmes de gestion des infrastructures disponibles au Québec et en Amérique du Nord a permis d'établir une liste exhaustive des systèmes spécialisés en matière de gestion des infrastructures urbaines et d'illustrer leurs fonctionnalités.

Plusieurs systèmes de gestion des infrastructures actuellement disponibles sont complexes et, bien qu'ils existent en grand nombre, aucun ne peut à lui seul combler les attentes d'intégration fixées par les dix villes. D'ailleurs, la plupart de ces systèmes se spécialisent dans la gestion d'un seul type d'infrastructure : aqueduc, égout ou chaussée. L'intégration de ces produits est présentement difficile et plusieurs exigent un travail important de saisie de données avant de produire des résultats pertinents.

Bien qu'il soit irréaliste de penser implanter à court terme un système intégré pour répondre aux besoins des villes, une harmonisation des structures de données et des contenus faciliterait grandement l'intégration des systèmes existants et diminuerait les efforts de conversion et de migration (transfert définitif vers une nouvelle structure) des données nécessaires pour les faire fonctionner de façon cohérente.

## Élaborer ensuite une structure des données

C'est pour cette raison que la deuxième étape du projet a été consacrée à la conception d'une structure normalisée. Pendant l'enquête menée dans les dix villes associées au projet, les nombreuses structures de données en place furent analysées et conceptualisées en une seule. À cette étape, une première définition globale de la structure du système d'aide à la décision fut élaborée. Elle décrivait un certain nombre de fonctionnalités des modules, leurs interactions et les principales informations composant les intrants et les extrants. (voir page suivante)



Afin de respecter l'approche modulaire souhaitée par les villes associées dans cette expérimentation, la structure normalisée et la définition globale du SIAD permettent une implantation progressive selon les priorités et les ressources d'une ville en matière d'infrastructures (aqueduc, égout et/ou chaussée) ou selon les priorités de gestion : inventaire (ex. : le type de conduite); conditions (ex. : l'état d'une conduite); sollicitation (ex. : la pression à une borne fontaine); entretien; construction; plaintes et requêtes, et finalement de l'intégration même de ces informations.

Pour profiter du module intégrateur inclu dans un SIAD, les villes doivent dès le départ constituer un inventaire (la base), graduellement y adjoindre des données sur leurs réseaux (conditions, sollicitation) et extraire des systèmes de gestion des infrastructures (SGI) l'information sur les interventions particuliers à chaque réseau.

## Un prototype

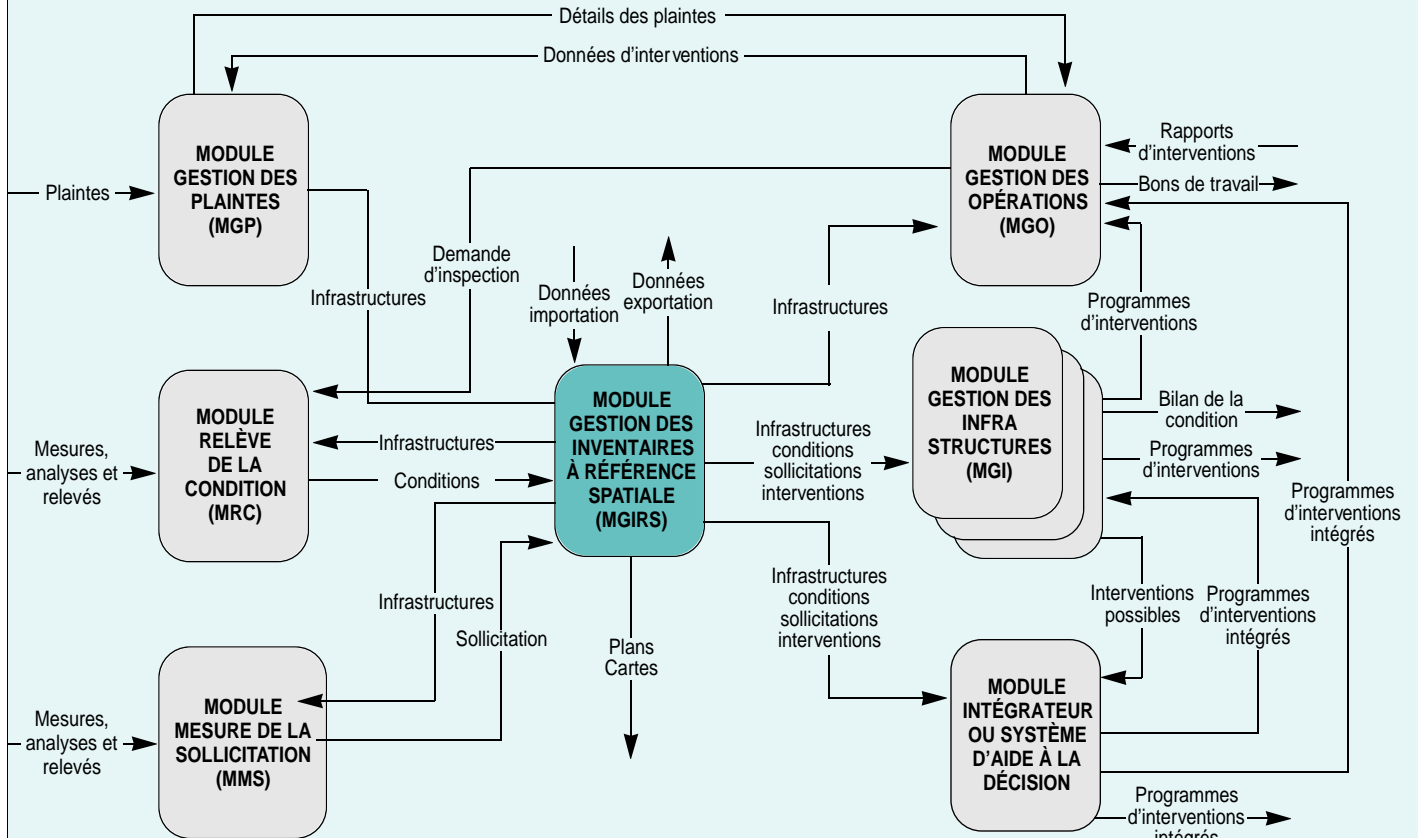
La troisième étape du projet a consisté à développer et expérimenter un prototype de système intégré d'aide à la décision (SIAD). Le prototype ainsi développé

était compatible avec les technologies usuelles telles que l'environnement informatique Windows NT, la base de données Access et le logiciel SIG Arc/View.

Ce prototype a permis de bien cibler les enjeux liés à l'acquisition, la conversion et l'intégration de données originant de plusieurs sources et se présentant dans différents formats. De même, il a permis de développer les concepts d'indicateurs individuels, synthèses et intégraux qui permettent de mieux cibler les interventions sur les segments de chacun des réseaux et qui permettent également une compilation pour le réseau au complet.

La réalisation du prototype a permis d'établir certains préalables nécessaires au fonctionnement efficient du SIAD comme la nécessité de définir des données minimales, le besoin de paramétrisation afin de satisfaire aux besoins des villes partenaires, la nécessité d'une norme d'échange entre la structure normalisée des villes et les nombreux systèmes de gestion d'infrastructures commerciaux, et l'amélioration des principes experts d'un module intégrateur. La réalisation du prototype a aussi permis de mettre en lumière les problèmes générés par l'absence de données de conditions dans certains cas (réseau, région et segment).

## Modèle du système cible et modules



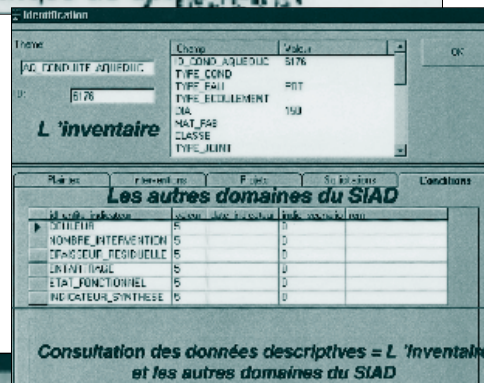
Gendre Lefebvre Tecslut Inc.

### S uite et suivi du projet

Le comité chargé de piloter le projet de SIAD veut maintenant se doter d'un programme de soutien et de suivi afin d'assurer la pérennité de la démarche entreprise. Ce programme vise l'amélioration de la structure normalisée, la dispense d'un soutien technique aux implantations faites dans les villes, la mise en commun pour le développement ou l'adaptation des modules d'applications, l'assistance aux fournisseurs pour l'adaptation des SGI à la structure normalisée.

La continuité de ce projet doit s'inscrire dans une perspective à long terme pour la gestion intégrée des infrastructures urbaines. La viabilité à long terme de cette démarche est tributaire de l'accroissement du nombre de partenaires municipaux. Cette démarche devra réussir l'étape cruciale de l'implantation dans les différents environnements technologiques de gestion des infrastructures urbaines. Elle devra permettre de mieux connaître l'état des réseaux d'infrastructures et de participer au bilan national dans ce domaine.

Ce projet a nécessité un engagement important de la part des représentants des dix villes, des partenaires privés (CERIU et Tecslut inc.) ainsi qu'une mise en commun d'objectifs municipaux. Ce projet a été réalisé avec la collaboration du MAMM. ■■



Pour toute information  
additionnelle :

M. Claude Cinq-Mars,  
Ville de Sherbrooke  
Représentant de la ville mandataire  
Tél: (819) 821-5924  
Courriel :  
claude.cinqmars@ville.sherbrooke.qc.ca

M. Alain Cazavant,  
Tecsult inc,  
Bureau de Laval  
Directeur administratif et technique  
du projet  
Tél: (450) 967-1260  
Courriel : a.cazavant@tecsult.com

M. Luc Chartrand, CERIU  
Conseiller en infrastructures urbaines  
Tél : (514) 848-9885  
Courriel : chartran@ceriu.qc.ca

*\*\*Prochainement, un site Internet sera conçu afin de permettre la diffusion des résultats du projet. Ce site présentera le projet dans son ensemble et permettra de commander les documents officiels du projet. Un sommaire exécutif et un rapport synthèse permettront une bonne compréhension du cadre de référence et des différents documents élaborés dans le cadre du projet. Finalement, une présentation officielle du projet sera disponible pour les élus municipaux*

1. Ce sont les villes de Beauport, Blainville, Charlesbourg, La Baie, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Rouyn-Noranda, Sainte-Foy et Trois-Rivières.
2. L'indicateur intégral représente la condition d'ensemble des infrastructures attribuée à chaque segment intégral. Il est le résultat d'une pondération et d'une fusion des indicateurs synthèses.
3. Opération qui permet d'avoir un système avec des options et des paramètres de configuration qui le rendent facilement adaptable pour toute nouvelle ville ou contexte de gestion.
4. Principes basés sur des règles de connaissance et de savoir-faire qui sont inhérents à des systèmes experts.

# DES MAISONS ADAPTÉES AUX NOUVELLES RÉALITÉS SOCIALES

Par  
**Robert Verret, M. Arch.**  
Chargé de projet de recherche  
Société d'habitation du Québec

**En février dernier se tenait à Québec le Sommet mondial de la Nordicité. Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux participants provenant de 17 pays d'échanger leurs expériences et d'acquérir des connaissances sur les nouvelles technologies reliées à la vie dans les zones froides du globe, en particulier sur l'éclairage urbain, l'environnement, l'organisation sociale, le transport, etc.**

**Les participants se sont aussi penchés sur les défis que posent, plus largement, à l'habitation certains changements démographiques et sociaux. C'est à ceux-ci que fait écho le compte-rendu de l'un des ateliers sur l'habitat<sup>1</sup> que nous avons adapté pour nos lecteurs et que nous reproduisons ici. Le titre et les sous-titres sont de la rédaction.**

**U**n des thèmes présentés au cours de la journée sur l'habitat traitait d'un phénomène social vécu par plusieurs pays rassemblés au Sommet<sup>2</sup> : la requalification et de la densification des banlieues résidentielles construites dans les années 50, 60, 70. Ces questions y ont été abordées en rapport avec les politiques et les pratiques d'aménagement actuelles ainsi qu'en rapport avec les représentations symboliques traditionnellement associées à la banlieue, en se basant sur une étude de cas concret, menée pour le compte de la Ville de Charlesbourg, en banlieue nord de Québec.

Selon les chercheurs Carole Després et Pierre Larochelle, professeurs à l'École d'architecture de l'Université Laval et conférenciers à cet atelier, la banlieue d'aujourd'hui ne représente plus le même

milieu homogène qu'il y a une trentaine d'années. Un grand nombre de propriétaires sont à l'âge de la retraite ou s'en approchent. Leurs enfants sont pour la plupart adultes et ont déjà quitté le foyer familial. Les jeunes ménages sont soumis, pour plusieurs, à une certaine précarité du travail et à un appauvrissement généralisé par rapport à leurs aînés. Ils affichent également un taux de divorce élevé. Le mode de vie associé à la banlieue semble de plus en plus marginal pour une majorité de personnes depuis le début des années 90.

Le cadre physique de la banlieue a également vieilli et s'est transformé. À l'échelle des municipalités de banlieue, il pourrait être moins onéreux, dans le futur, d'entretenir et d'optimiser les infrastructures existantes plutôt que d'en construire

de nouvelles, à la manière de plusieurs maisons de banlieues qui ont déjà fait l'objet de rénovations. À l'heure actuelle, toujours selon Carole Després et Pierre Larochelle, un nombre croissant de propriétaires désirent effectuer des transformations à leur résidence dans le but d'accueillir un membre de la famille revenu au foyer (parfois avec ses propres enfants), afin de cohabiter avec un proche et de s'échanger des services en conservant l'intimité des deux partis ou pour installer un bureau à domicile.

## **U**n idéal difficile à atteindre

L'idéal nord-américain et québécois du bungalow de banlieue est souvent inaccessible à plusieurs ménages à cause des



**Exemple  
d'une proposition  
d'agrandissement latéral  
sur deux niveaux**



Projet de Caroline Lamonde

coûts directs (terrain, construction et taxes) et des coûts indirects (transport et temps). De plus, cet idéal est très coûteux en termes d'espace (l'étalement urbain est synonyme de perte de terres agricoles et de régions naturelles), de services publics sous-utilisés (réseaux existants de voies de circulation, d'aqueduc, d'égouts, de transport en commun), en termes de coûts de chauffage (kilowatts et chaleur perdue) et de désinvestissement dans les centres-villes entraînant une détérioration rapide des environnements bâtis plus anciens qui les composent.

Actuellement, la plupart des propriétaires-vendeurs plus âgés doivent se départir de leur propriété à un prix inférieur à celui de l'évaluation municipi-

pale. Le parc immobilier actuel de pavillons de banlieues, conçus à l'origine pour des familles de trois, quatre ou cinq enfants, ne correspond plus nécessairement aux aspirations des jeunes ménages et des nouvelles classes d'acheteurs : personnes seules, couples sans enfants, familles monoparentales, couple de même sexe, etc. Ce stock de maisons ne permet peut-être pas non plus, dans sa forme actuelle, la cohabitation aisée de personnes adultes (parfois avec des enfants) désirant un minimum d'intimité.

Pour éviter la dégradation de la qualité des immeubles, des rues, des édifices publics, des aires et des équipements de loisirs et pour assurer leur survie à long terme, les municipalités de banlieue

doivent permettre l'ajustement de leur parc immobilier au goût des résidents qui ont décidé d'y demeurer et au goût des acheteurs ayant fait le choix social et budgétaire d'aller vivre dans ces banlieues. Cet ajustement graduel, selon Carole Després et Pierre Larochelle, sera réalisé en bonne partie en densifiant les aires bâties existantes (logement supplémentaire superposé, accolé ou attenant) et en favorisant la mixité des fonctions au sein des aires (bureau à domicile).

**L'exemple de Charlesbourg**

Pour satisfaire aux exigences d'un contrat de recherche commandité par la Ville de Charlesbourg, Carole Després et Pierre Larochelle ainsi que leur collègue

Myriam Blais de l'École d'architecture, avaient pour mandat de produire des directives de design pour l'ajout d'un deuxième logement à des maisons unifamiliales. Ce projet visait des interventions concrètes à partir de demandes des résidents. Afin de mener à bien leurs travaux, les chercheurs ont, en premier lieu, effectué une analyse du tissu résidentiel de Charlesbourg; ils ont ensuite tracé le portrait socio-démographique des quartiers cibles et évalué les besoins résidentiels. À partir de ces données, les chercheurs et leur équipe ont avancé des propositions d'agrandissement de maison et déterminé les amendements de superficies habitables et des marges de recul et latérales. Certains de ces amendements ont été acceptés, d'autres modifiés ou carrément refusés par la Ville de Charlesbourg.

Dix propriétaires ont été retenus sur une possibilité de 40 intéressés au départ (ils ont répondu à une annonce parue dans le journal local). Les chercheurs ont élaboré deux ou trois concepts architecturaux par maison désignée et ils ont estimé les coûts de construction de chaque proposition.

Sur les dix logements commandés aux chercheurs, neuf étaient destinés à des membres de la famille immédiate (parent, enfant, sœur). Au cours de leur étude, les chercheurs ont appris, entre autres choses, que les gens ne veulent pas de petits logements, mais qu'il existe néanmoins un seuil psychologique monétaire, à savoir que le logement supplémentaire ne doit pas excéder les deux tiers de la valeur de la maison. Ils ont également relevé que les gens interrogés ne veulent pas céder une très grande portion de leur bungalow pour un éventuel logement supplémentaire.

Selon Carole Després et Pierre Laroche, le logement supplémentaire juxtaposé latéralement (petite maison sur un étage et demi ou deux étages), s'il se révélait une solution intéressante pour les propriétaires désireux d'y loger la famille d'un de leurs enfants était considéré avec inquiétude par le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité qui craignait un manque d'intégration architecturale au quartier. Par contre, l'ajout d'un logement supplémentaire à l'étage ne semblait pas poser de problème alors que



la volumétrie résultante était parfois plus contrasté par rapport au voisinage que la solution du logement attenant. Les chercheurs émettent l'hypothèse que ces réserves pourraient bien témoigner du désir de maintenir l'idéal québécois de la maison de banlieu isolé.

### Gérer la densification des zones industrielles

Depuis 1998, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, ch. A-19.1) facilite pour les municipalités la gestion de la densification des zones résidentielles de leur territoire en vertu du paragraphe 3.10, de l'article 113.3.1. En permettant l'ajout d'un second logement dans toutes les zones résidentielles, ces dispositions donnent aux municipalités le pouvoir de contrôler le développement de leurs quartiers à leur rythme et selon les modalités d'occupation qu'elles auront déterminées. Cependant, afin de ne pas imposer de changements brusques aux proprié-

taires actuels et de ne pas détériorer l'intégrité physique des voisinages, il serait approprié d'encourager l'analyse morphologique et sociale des quartiers existants dans le but d'en cerner les caractéristiques distinctives.

Cette vision du développement des quartiers résidentiels, intégrant le développement durable et la protection des aires agricoles et naturelles, possède également l'avantage de soutenir le maintien à domicile des personnes plus âgées et de favoriser une certaine « vie de quartier » en favorisant la mixité des logements (logements mieux adaptés au goût des nouvelles classes d'acheteurs) et des fonctions urbaines (bureaux à domicile). ■

1. On pourra se procurer un exemplaire des résumés des débats sur l'habitation, en communiquant avec Jeanne-Mance Caron du Centre de documentation de la SHQ au (418) 646-7915.
2. Ces pays sont : Allemagne, Bulgarie, Canada, Chine Danemark, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Islande, Japon, Lituanie, Norvège, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse.



## Quatrième remise du Prix du MAMM

La Semaine des infrastructures urbaines se tiendra cette année à Montréal du 22 au 24 novembre au Palais des congrès. Cet événement, qui en est à sa cinquième édition, a connu dans les années précédentes un succès retentissant. Il contribue grandement à la formation des différents intervenants œuvrant dans le domaine des infrastructures et à la diffusion des résultats d'expérimentations technologiques.

Décerné dès la deuxième Semaine des infrastructures urbaines, le Prix du ministère des Affaires municipales et de la Métropole est intimement associé à cet événement et sa reconnaissance par le milieu est de plus en plus grande. Rappelons que le Prix du ministère des Affaires municipales et de la Métropole vise à souligner la contribution d'une équipe à un projet expérimental dans une formule de partenariat entre municipalités, firmes de génie conseil, entreprises ou centres de recherche, ou encore une contribution à l'élaboration de nouvelles méthodes d'auscultation, de réhabilitation, de construction ou de gestion d'infrastructures.

Cette année, le Prix du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 1999 sera remis au cours de la Soirée d'excellence qui se tiendra le 23 novembre, dans le cadre de la Semaine des infrastructures urbaines, au Chalet du Mont-Royal. On peut se procurer des billets pour cette soirée en communiquant avec le CERIU au (514) 848-9885.



## Saint-Augustin-de-Desmaures : lauréate du Grand Prix québécois de la qualité

Les premiers Grands Prix québécois de la qualité, distinctions prestigieuses honorant l'excellence en matière de gestion totale de la qualité, ont été attribués le 30 septembre dernier par le premier ministre du Québec. Dans la catégorie organisme public, le Grand Prix a été décerné à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Afin d'améliorer le climat de travail et les finances publiques, cette municipalité entreprend, en 1993, un vaste programme de gestion intégrée de la qualité. La démarche qualité mise en place comprend diverses mesures : technique de résolution des problèmes, évaluation de sondage auprès des clientèles, etc. En fait, près d'une douzaine d'équipes autogérées travaillent à l'amélioration constante des services de cette municipalité de 15 000 habitants. L'objectif ultime ? S'assurer que tous les services offerts aux citoyens obtiennent un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Pour ce faire, la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures mise sur l'engagement de tous : haute direction, syndicat, population et élus municipaux. « Pour nous à Saint-Augustin-de-Desmaures, l'objectif d'une telle démarche est clair. Il s'agit en fait de garder toujours présent à l'esprit que le citoyen doit être au cœur de nos préoccupations. C'est cela qui assure le succès d'un programme comme le nôtre. Jusqu'à maintenant, les résultats sont remarquables. En 1998, tous nos services ont obtenu un taux de satisfaction dépassant 90 % », souligne le maire Marcel Corriveau.

En plus de miser sur le travail d'équipe, la démarche « qualité » passe aussi par la formation continue des employés et par une approche axée sur le service à la clientèle. La démarche de qualité vise à considérer le citoyen comme un client qui a droit à un service comparable à ce qui est offert par l'entreprise privée.

En conclusion du déjeuner-gala ouvrant le Mois de la qualité, le premier ministre déclarait : « L'avenir appartient aux entreprises privées et aux organismes publics qui acceptent de se comparer pour améliorer leurs produits et services. L'avenir appartient aux organisations dont les biens et services sont distinctifs et dont le rapport qualité/prix est imbattable. L'avenir appartient aux entreprises qui ont une longueur d'avance sur la concurrence par l'utilisation d'un système de mesure des résultats comme celui des Grands Prix québécois de la qualité. »

Source : CNW



## Des parcomètres « délateurs »

Un système innovateur permettant de détecter à distance les parcomètres échus et de les remettre à zéro lorsque le temps alloué n'a pas été complètement utilisé sera installé sur tous les parcomètres de la Ville de Hull, dès l'été prochain.

Ce système, conçu et financé par la compagnie canadienne Axis Network, devrait permettre à la Ville d'augmenter ses revenus de stationnement. À l'heure actuelle, les parcomètres rapportent environ 450 000 dollars par année. Avec ce nouveau système, on s'attend à augmenter ces revenus de près de 150 000 dollars.

Le système comprend notamment des panneaux indicateurs qui seront érigés

aux intersections. Lorsqu'une ou des places sont disponibles, une flèche se met à clignoter pour indiquer aux automobilistes la direction à prendre. Il comprend également des dispositifs de détection des véhicules qui seront installés sur les 700 parcomètres de la Ville. Ces dispositifs fonctionnent à l'aide d'un rayon infrarouge. Les préposés au stationnement, eux, seront équipés d'un appareil de communication sans fil qui leur permettra de retracer plus rapidement les parcomètres échus.

Le système intégré d'optimisation de l'utilisation et de gestion de parcomètres n'exige aucun investissement de la part de

la Ville. Tout ce que la compagnie demande en retour de son installation et de son entretien, c'est que la Ville installe sur son territoire des supports publicitaires qui permettront aux compagnies privées d'afficher moyennant des frais de location.

Selon le maire de Hull, M. Yves Ducharme, le projet évalué à deux millions de dollars fera de Hull « une vitrine technologique » puisque la Ville sera la première à expérimenter ce système en Amérique du Nord.

Source : *Le Soleil*

# Le RÉSEAU VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Par

Clermont Bourget, coordonnateur

Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval

**C**'est bien connu, les emplois dans le secteur culturel sont souvent précaires et peu rémunérateurs bien que le Québec dispose d'un bassin de travailleurs culturels très scolarisés. En effet, une étude réalisée en mars 1997 révèle que, parmi les 10 000 travailleurs culturels inscrits à la sécurité du revenu, près du tiers détiennent un diplôme uni-versitaire de premier cycle en architecture, en archéologie, en muséologie, en histoire de l'art ou en toute autre discipline connexe.

Par ailleurs, plusieurs intervenants des milieux culturel et touristique observent que les ressources culturelles et patrimoniales des régions du Québec sont généralement mal connues et insuffisamment mises en valeur malgré leur fort potentiel d'attraction. Cette lacune prend tout son sens lorsque l'on constate, partout dans le monde, un intérêt croissant pour ce qu'il est convenu d'appeler le tourisme culturel. En effet, au cours de leurs déplacements, les visiteurs et les touristes cherchent de plus en plus à vivre des expériences diversifiées qui leur permettent d'entrer en contact avec les populations locales et de connaître les particularités culturelles des régions visitées.

Devant ce double constat, plusieurs partenaires, avec en tête le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ont convenu de déposer un projet de création d'emplois favorisant le développement culturel et la mise en valeur du patrimoine dans toutes les régions du Québec dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi qui s'est tenu à l'automne 1997. Ce projet vise à jeter les bases d'un réseau de villes et villages d'art et de patrimoine comme il en existe dans plusieurs pays d'Europe.

Le 5 février 1998, la ministre de la Culture et des Communications d'alors, Mme Louise Beaudoin et son collègue des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, annoncent conjointement le lancement du projet de réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. À cette occasion, les deux ministres énumèrent les retombées qu'en attendent les collectivités participantes : notoriété accrue, accroissement de l'achalandage touristique, mise en valeur des ressources locales, amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyens, création d'emplois spécialisés et synergie entre les ressources du milieu. Par ses effets structurants, ce projet devrait en outre avoir une nette incidence sur le développement économique et touristique des régions. Bien plus, Mme Beaudoin concluait qu'à terme, « les villes et villages d'art et de patrimoine contribueront

à renforcer notre identité nationale en favorisant la démocratisation de la culture et son appropriation par le plus grand nombre possible. »

## **L**es promoteurs et les partenaires

Ce projet de réseau a vu le jour grâce à l'appui financier de différents partenaires dont le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail qui a injecté plus de 5,2 millions de dollars, ainsi que du ministère de la Culture et des Communications, du ministère des Affaires municipales, de Tourisme-Québec et d'Emploi-Québec qui y ont ajouté quelque 1,3 millions de dollars. De plus, l'Université Laval s'est engagée, elle aussi, directement et financièrement dans le projet de réseau puisque la maîtrise d'œuvre de l'implantation de ce réseau est confiée au Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval. Plus particulièrement, celui-ci se voit confier la responsabilité d'assurer la coordination du réseau pour tout le Québec ainsi que la formation, l'encadrement et la supervision des animateurs-coordonnateurs embauchés pour réaliser divers mandats culturels.

Le 28 septembre 1998, le réseau voit concrètement le jour avec l'adhésion de dix partenaires qui ont embauché chacun



un animateur-coordonnateur. Après seulement un an d'existence, le réseau compte une soixantaine de partenaires. Des Iles-de-la-Madeleine jusqu'en Outaouais, du Lac-Saint-Jean jusqu'à la frontière américaine, des animateurs-coordonnateurs travaillent, de concert avec les intervenants locaux et régionaux, à faire en sorte que les arts, la culture et le patrimoine soient au centre des préoccupations quotidiennes des décideurs au même titre que l'agriculture, la forêt, l'industrie, etc.

Le projet de réseau Villes et villages d'art et de patrimoine interpelle d'abord, à titre de partenaires, les MRC et les villes membres des communautés urbaines qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine et promouvoir les arts et la culture sur leur territoire. La dynamique des grandes villes que sont Montréal et Québec étant fort différente, des organismes qui y œuvrent dans le domaine des arts, de la culture ou du patrimoine peuvent eux aussi adhérer au réseau. C'est ainsi que, parmi les partenaires, nous dénombrons 27 MRC, 15 villes et 12 organismes dont 8 à Montréal et 4 à Québec qui ont embauché 57 animateurs-coordonnateurs. (Voir l'encadré Liste des membres du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine.)

### Portrait de l'animateur-coordonnateur

L'une des conditions minimales d'embauche pour devenir animateur-coordonnateur étant de détenir un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe aux arts, à la culture ou au patrimoine, c'est donc dire que tous les animateurs-coordonnateurs qui œuvrent au sein du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine possèdent une formation universitaire et, dans plusieurs cas, une solide expérience comme intervenant dans le domaine culturel. Ils sont architectes, architectes du paysage, historiens de l'art, ethnologues, urbanistes, etc. Certains d'entre eux ont une formation en journalisme, en pédagogie, en récréologie, en art visuel ou en musique. Plusieurs d'entre eux détiennent même un diplôme de deuxième cycle dans une « spécialité » culturelle. D'ailleurs, la qualité des personnes embauchées à titre d'animateur-



### Église Saint-Charles Borromée à Charlesbourg.

coordonnateur prouve clairement que, chez les travailleurs culturels, ce sont les possibilités d'emplois et non le talent ou la compétence qui font défaut.

Quels que soient leur niveau de scolarité et leur champ de spécialité, les animateurs-coordonnateurs reçoivent tous une formation d'appoint dispensée par le Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval. Deux microprogrammes de formation continue de deuxième cycle ont été créés en vue d'offrir aux animateurs-coordonnateurs une formation adaptée à leurs besoins et reconnue officiellement.

Le programme de formation du volet de base est orchestré selon le principe de l'alternance travail-étude. L'animateur-coordonnateur est donc en mesure de mettre rapidement à profit les connaissances et les habiletés acquises au cours des sessions de formation. D'ailleurs, la clé de l'apprentissage de ce microprogramme demeure l'expérience pratique sur le terrain. Aussi les cours dispensés reflètent-ils cette préoccupation.

Le contenu du microprogramme de formation de base, résolument axé vers l'apprentissage pratique, vise à outiller les animateurs-coordonnateurs pour qu'ils soient efficaces dans leur travail. Des thèmes comme les stratégies de marketing, l'animation de réunions, les techniques de sensibilisation et d'éducation aux arts, à la culture et au patrimoine, les

campagnes de financement et les commandes, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information sont tour à tour abordés par des formateurs qui possèdent à la fois une formation universitaire dans le domaine et une solide expérience professionnelle. Bien sûr, les arts, la culture et le patrimoine sont aussi des thèmes abordés sous des facettes diverses, qu'il s'agisse de la créativité et de l'innovation, de l'organisation et de la promotion d'événements culturels, de la mise en valeur du patrimoine ethnologique, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de formation du volet avancé, les animateurs-coordonnateurs ont aussi l'occasion de parfaire leur apprentissage sur des thèmes qui constituent pour eux ou pour les promoteurs des préoccupations ou des centres d'intérêt. Au cours des prochains mois, des thèmes tels le tourisme culturel, la gestion de projet, les politiques culturelles, le patrimoine naturel et les paysages, seront à l'ordre du jour pour ces animateurs-coordonnateurs.

Le contenu des microprogrammes tels que conçus suscitent beaucoup d'intérêt chez les participants, mais également chez de nombreux intervenants qui œuvrent depuis plusieurs années dans le domaine culturel et touristique dans le monde municipal. Devant cet intérêt, il est probable que, dès le début de l'an 2000, le programme de formation leur soit accessible.

### Sur le terrain

Les animateurs-coordonnateurs ont principalement pour mandat de travailler à la promotion des arts, de la culture et du patrimoine, et ce dans une optique de développement et de consolidation du tourisme culturel. Par leurs actions, ils doivent contribuer à l'appropriation de la ressource culturelle et touristique par les milieux locaux et par les citoyens. Dans les faits, leurs actions prennent diverses formes.

Dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine, par exemple, des animateurs-coordonnateurs ont élaboré des circuits patrimoniaux à partir des églises de leur région, des guides d'initiation au patrimoine bâti, des expositions sur des thématiques culturelles, etc.

Dans la MRC de Roussillon, l'animatrice-coordonnatrice a instauré un projet

de mise en valeur des ponts sur la rivière Châteauguay. Elle a, du même coup, conclu des ententes avec ses collègues qui œuvrent dans les MRC voisines, notamment celles du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry, pour que le circuit intègre les ponts qui enjambent la rivière Châteauguay sur leur territoire.

Le passage à l'an 2000 sera aussi l'occasion pour certains d'entre eux d'organiser des événements artistiques tels des symposiums de peinture, des expositions ou des foires du livre, des circuits de valorisation de l'art public, etc. En plus de participer à des projets particuliers, les animateurs-coordonnateurs du réseau sont appelés à collaborer à la mise en place de politiques culturelles régionales et locales ou encore à la mise en œuvre des plans d'action qui en découlent.

Plusieurs des animateurs-coordonnateurs travaillent de concert avec les agents de développement rural en poste dans les centres locaux de développement (CLD) implantés dans chacune des MRC du Québec. Bien plus, présentement, une quinzaine d'animateurs-coordonnateurs ont leur bureau dans les locaux du CLD et apportent toute l'aide nécessaire aux promoteurs locaux qui désirent démarrer une entreprise culturelle, et ce dans le respect du mandat reçu de leur MRC.

À leur travail, il faut également ajouter la sensibilisation des clientèles scolaires par le biais de pièces de théâtre adaptées à cette clientèle ou par l'élaboration de troupes pédagogiques comme on le fait aux Iles-de-la-Madeleine, par exemple.

### Un besoin réel

À voir le nombre de promoteurs, MRC, villes et organismes qui ont déjà adhéré au réseau, il est évident que le lancement de ce projet correspondait à un besoin bien réel. D'ailleurs, l'objectif de former une centaine d'animateurs-coordonnateurs sur un horizon de trois ans a bien des chances d'être atteint beaucoup plus tôt que prévu puisqu'une soixantaine sont déjà en poste après une année seulement d'existence. À preuve que de plus en plus de décideurs ont compris que le développement culturel de leur collectivité est important et qu'injecter des sous dans la culture ne constitue plus une dépense, mais bien un investissement. ■

## Liste des membres du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

MRC Bellechasse	Ville de Trois-Rivières
MRC Charlevoix	Ville de Hull
MRC Le Haut-Saint-Laurent	Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Ville de Rivière-du-Loup
MRC Nicolet-Yamaska	Municipalité de Saint-Placide
MRC Portneuf	Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures
MRC Manicouagan	Ville de Matane
MRC Haute-Côte-Nord	Ville de Coaticook
MRC Memphrémagog	Ville de Charlesbourg
MRC Iles-de-la-Madeleine	Ville de Carleton
MRC Champlain	Ville de Saint-Eustache
MRC Argenteuil	
MRC Côte-de-Beaupré	* * *
MRC Roussillon	Conseil des monuments et sites du Québec
MRC Domaine du Roy	Société du patrimoine urbain de Québec
MRC Val-Saint-François	Regroupement des institutions muséales de la région de Québec
MRC Desjardins	Cobalt Art Actuel
MRC Rimouski-Neigette	Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve
MRC Montmagny	Société des directeurs de musées montréalais
MRC La Jacques-Cartier	Pôle des Rapides : Ville de Verdun, Ville de Lachine, Ville de LaSalle, Quartiers sud-ouest de Montréal
MRC Kamouraska	Société du Sault-au-Récollet
MRC Maskinongé	Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles
MRC Fjord du Saguenay	Écomusée de la Maison du fier monde
MRC Ile-d'Orléans	Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
MRC Beauharnois-Salaberry	L'Autre caserne
MRC Brôme-Missisquoi	
Table des préfets de la Gaspésie	
	* * *
Ville de Gaspé et Ville de Percé	
Ville de Causapsal	
Ville de Beauport	
Ville de Vanier	

# LA CESSION DES BIENS MUNICIPAUX À TITRE ONÉREUX

Par  
M<sup>e</sup> André Langlois  
Direction des affaires juridiques

**Le 17 juin 1999, la Cour supérieure a rendu une décision intéressante dans une affaire concernant la Ville de Gatineau<sup>1</sup> mettant en cause le pouvoir des municipalités de se départir de ses biens. Ce jugement récent nous donne l'occasion de nous pencher sur les dispositions législatives venant circonscrire les conditions d'exercice des agissements municipaux dans ce domaine.**

**R**appelons qu'en vertu des lois municipales, les organismes municipaux sont généralement astreints aux règles suivantes lorsqu'ils désirent aliéner leurs biens :

- ils doivent aliéner à titre onéreux tout bien meuble ou immeuble;
- le secrétaire ou le greffier, selon le cas, doit publier mensuellement un avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 dollars qui ont été aliénés autrement que par enchères ou soumissions publiques;
- cet avis doit décrire chaque bien et indiquer, en regard de chacun, le prix de l'aliénation ainsi que l'identité de l'acquéreur<sup>2</sup>.

La décision rendue dans l'affaire Ville de Gatineau précise la notion d'aliénation à titre onéreux. Dans cette affaire, le juge Frenette a été appelé à décider de la validité de la vente de deux parcelles de terrains n'ayant pas de frontage sur une voie publique et ne pouvant être desservies par

les services publics. Dans les circonstances, la Ville avait choisi de vendre les terrains concernés à une société commerciale propriétaire d'immeubles adjacents au prix correspondant à la valeur marchande accordée à ces terrains par un évaluateur. Une autre compagnie, propriétaire de terrains adjacents, s'est plainte de cette vente à la Ville pour le motif que le prix ne représentait que la moitié de la valeur marchande des terrains concernés.

Le juge a présenté le droit applicable aux cessions de biens municipaux de la façon suivante :

L'article 28 alinéa 2.1<sup>o</sup> LCV autorise les municipalités à aliéner, à titre onéreux, leurs biens meubles et immeubles.

Les municipalités ont le droit d'aliéner soit de gré à gré, par enchères ou par soumissions publiques.

À moins d'une disposition législative spécifique, une municipalité ne peut pas utiliser des fonds publics

pour aider ou subventionner une personne physique ou une entreprise ou un organisme sans but lucratif. Il faut cependant prouver qu'il s'agit d'une subvention véritable pour qu'elle soit illégale [...]

Nous avons vu précédemment qu'une municipalité ne peut aliéner ses biens qu'à titre onéreux. Cela exclut les aliénations à titre gratuit ou les subventions. Une donation déguisée est prohibée. Un acte peut aussi être de caractère mixte soit à la fois onéreux pour partie et à titre gratuit pour l'autre; la dernière partie est annulable.

Toute subvention contraire à la loi de l'interdiction des subventions municipales est nulle. (Page 9)

Il a de plus reconnu que « le conseil avait droit de vendre de gré à gré sans appel de soumissions publiques » (page 8) précisant que « [la Ville] n'était nullement obligée de procéder par voie de

soumissions publiques, ce qui d'ailleurs aurait ajouté des frais additionnels au processus de la vente » (page 10.)

Dans cette affaire, le juge avait à trancher une situation où la Ville s'est appuyée sur une évaluation fixant la valeur des terrains qu'elle voulait céder à 64 000 dollars alors que la plaignante avait en main une évaluation établissant cette valeur à une somme de 130 000 dollars. En l'occurrence, la différence entre les deux évaluations consistait dans le fait que l'évaluateur de la Ville avait appliqué une dévaluation de 50 % sur la valeur initiale des terrains alors que l'évaluateur de la plaignante ne voyait aucun motif valable justifiant une dépréciation quelconque.

Le juge a ainsi commenté cette divergence d'opinion :

Une analyse de ces expertises fait conclure que les opinions de ces deux évaluateurs agréés d'expérience, peuvent toutes deux, se rationaliser.

Toutefois, l'opinion de monsieur Lemay est vulnérable puisqu'il refuse de déduire un taux de dépréciation de la valeur de l'immeuble, malgré tous les éléments à caractère négatif sur sa valeur commerciale.

Viser la valeur optimale de l'immeuble, constitue un objectif louable, mais ici, le seul acheteur potentiel visible, était le propriétaire du terrain adjacent pour les seules fins d'agrandissement du terrain de stationnement.

Il me semble que ce fait diminue grandement les possibilités réalisables d'une vente pour d'autres fins et partant cela doit influencer sur sa valeur commerciale.

Selon un autre aspect du raisonnement de monsieur Jacob, la valeur commerciale d'un immeuble, est assujettie aussi par les charges ou conditions d'une vente. Ici :

Prix payé : 63 875,05 \$

coût de la desserte future pour l'acheteur (en 1999) : 15 000,00 \$

coût de l'éclairage additionnel :

25 000,00 \$

coût de l'aménagement du stationnement : 64 871,22 \$

Ajoutons à ces conditions, l'obligation d'effectuer tous ces travaux, sous peine de nullité, au plus tard le 31 décembre 1999.

Si nous considérons l'ensemble de tous les éléments présentés en preuve sur la valeur marchande de l'immeuble en litige, nous ne pouvons pas conclure comme le voudrait la requérante, que le terrain a été vendu à un prix tellement inférieur, qu'il constitue une gratuité ou une subvention illégale. (Page 7.)

Le juge a considéré que la Ville pouvait valablement se fier à l'évaluation obtenue d'une personne indépendante fixant la valeur du bien concerné en prenant en considération les obligations de l'acheteur<sup>3</sup> :

Il ne faut pas omettre de considérer que le conseil avait aussi à tenir compte, en plus de l'évaluation proposée, des charges et conditions imposées à l'acquéreur [...] (Page 8.)

La Ville intimée avait le droit de se fier à l'opinion de cet expert évaluateur. Or, celui-ci a tenu compte, comme il se devait de faire, des conditions auxquelles cette vente était assujettie, dont l'obligation de parachever les travaux avant le 31 décembre 1999, sous peine de nullité [...].

Ici le conseil a agi de bonne foi (la preuve contraire n'a pas été faite) lorsqu'il a pris la décision, tenant compte dans l'évaluation des conditions particulières qui s'ajouteraient au coût réel de l'acquéreur. (Page 10.)

Le juge en est venu à la conclusion que la Ville possédait en l'occurrence le droit d'accepter l'opinion d'un expert indépendant et compétent. En l'absence d'une preuve claire que le conseil avait agi pour des motifs illégaux, frauduleux ou malhonnêtes, le tribunal ne pouvait intervenir dans l'exercice de cette discrétion.

Le fait qu'il puisse y avoir deux rapports d'évaluation divergents sur une même situation ne constitue pas un motif d'intervention à l'égard d'une décision prise de bonne foi par un conseil municipal :

De toute manière, même si par hypothèse, le conseil avait eu en mains les deux rapports d'évaluation divergents, il aurait eu le droit, dans sa discrétion, de choisir celui qu'il préférait. (Page 8.)

La décision rendue dans l'affaire Ville de Gatineau met en relief le fait qu'une cession à titre onéreux aux sens des dispositions concernant l'aliénation des biens municipaux constitue une notion laissant place à une certaine discrétion de la part du conseil municipal. Celui-ci peut tenir compte, en plus du prix convenu au contrat, de toutes les conditions imposées à son cocontractant pour établir si la cession en est une à titre onéreux.

À la lumière de ce jugement, il est permis de croire que la valeur inscrite au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble cédé par une municipalité constitue simplement un indice pour établir si la contrepartie lors de la vente d'un immeuble en fait une vente à titre onéreux. On ne doit pas toutefois y attacher un caractère absolu puisque, comme l'enseigne le juge Frenette dans l'affaire Ville de Gatineau, « il faut tenir compte, en plus de l'évaluation proposée, des charges et conditions imposées à l'acquéreur. »

De plus, comme l'indique la situation analysée dans l'affaire Ville de Gatineau, l'obtention d'un rapport d'évaluation préalablement à la prise de décision se révèle un moyen efficace pour démontrer la bonne foi de la démarche du conseil dans sa prise de décision. ■■

1. 169669 Canada inc. c. Ville de Gatineau, REJB 99-13363, juge Frenette, Cour supérieure.

2. Voir notamment les articles 28, paragraphe 1, sous-paragraphe 2.1° LCV, 468.32, paragraphe 2.1°, LCV (régie intermunicipale), 6, paragraphe 1.1° CMQ et 601, paragraphe 2.1° CMQ (régie intermunicipale).

3. À ce sujet, le juge Frenette cite le jugement rendu dans l'affaire *Lanoue c. Ville de Saint-Hyacinthe*, J.E. 96-345 (C.S.) où il a décidé que dans le cas de la vente de l'assiette d'une rue, en plus du prix du contrat, il faut tenir compte des charges imposées au cocontractant pour établir le coût véritable de cet achat, notamment le coût des travaux imposés par le contrat.



## Qu'est-ce que ça veut dire ?

lire le répertoire toponymique du Québec, on pourrait se croire dans l'antichambre du paradis tant les noms de saints y abondent. Heureusement, quelques appellations d'origine amérindienne viennent briser la sainte monotonie des lieux.

Si on peut facilement repérer les noms dont l'origine est autochtone, bien peu d'entre nous peuvent en donner la signification française. Pour remédier en partie à cette lacune, voici quelques toponymes tirés du vocabulaire amérindien et leur signification française.

<b>Rimouski :</b>	terre de l'original
<b>Oka :</b>	poisson doré
<b>Chicoutimi :</b>	jusqu'où c'est profond
<b>Kamouraska :</b>	là où il y a les joncs au bord de l'eau
<b>Mascouche :</b>	plaine unie
<b>Shawinigan :</b>	portage anguleux
<b>Macamic :</b>	castor boiteux
<b>Cacouna :</b>	contrée du porc-épic
<b>Chibougameau :</b>	lieu de rencontre des eaux
<b>Maniwaki :</b>	terre de Marie
<b>Manicouagan :</b>	là où on donne à boire
<b>Témiscamingue :</b>	dans l'eau profonde
<b>Yamachiche :</b>	rivière vaseuse
<b>Mattawin :</b>	jonction de deux cours d'eau
<b>Abitibi :</b>	eau mitoyenne

Source : *La Vallée*



## Les facteurs socio-économiques à l'origine de l'entrepreneuriat



Vue aérienne de Stablex Canada inc., à Blainville.

**P**lusieurs indicateurs socio-économiques expliquent le fait qu'une région soit plus ou moins entrepreneuriale, selon une étude des chercheurs Marc-Urbain Proulx et Nathalie Riverin. Voici les principaux indicateurs de succès selon ces chercheurs.

**Forte croissance de la population :** une population en croissance stimule la demande de biens et services et favorise la création d'emplois.

**Secteur tertiaire développé :** mal rémunérés, les travailleurs de certains secteurs des services comme le commerce de détail hésitent moins à quitter leur emploi pour se lancer en affaires; la création d'une entreprise dans ce secteur demande moins d'investissement.

**Taux de chômage élevé ou faible :** plus il y a de chômeurs, plus il y a de gens pour qui créer leur entreprise est leur façon de s'en sortir.

**Grandes entreprises exportatrices :** elles créent des occasions d'affaires pour des sous-traitants.

**Part élevée des emplois dans les grandes entreprises ou présence de grandes entreprises :** une trop forte concentration de grandes entreprises dans une région, avec leurs conditions de travail intéressantes, est un facteur défavorable à la création d'entreprises.

**Secteur manufacturier développé ou économie manufacturière stable :** une grande stabilité économique et la sécurité d'emploi sont souvent synonymes d'une faible activité en matière de création d'entreprises.

**Investissements industriels importants :** les grands chantiers occupent beaucoup de travailleurs qui ne sont ainsi plus disponibles pour créer leur entreprise.

**Secteur primaire développé :** les secteurs agricole, forestier et de la pêche fournissent du travail à de nombreuses PME qui exploitent directement la ressource ou offrent des services aux grandes entreprises du secteur primaire. La culture entrepreneuriale y est développée.

Source : *Les Affaires*.



## La culture, c'est payant

Contrairement à la croyance populaire, la culture n'est pas qu'histoire de subventions. Dans la grande région de Montréal, les activités culturelles engendrent des milliards de dépenses par année, presque deux fois plus que le secteur touristique pour l'ensemble de la province.

Une étude du Bureau de la statistique du Québec (BSQ) pour le compte de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications révèle qu'en retour de 350 millions de dollars de subventions en 1992-1993, les activités du secteur culturel en engendré 5,6 millions de dollars de dépenses d'exploitation et près de 90 000 emplois directs et indirects dans la grande région de

Montréal (l'île de Montréal, Laval, la Montérégie, les Laurentides et Lanaudière).

Le BSQ évalue que, compte tenu des fuites (730 millions de dollars d'importations) et des pertes (134 millions de dollars de taxes indirectes), l'impact économique réel des activités du secteur culturel se chiffrait à 4,7 millions de dollars en 1992-1993. De ce montant, 3,5 millions de dollars (75 %) sont attribuables aux entreprises culturelles elles-mêmes, tandis que 1,2 millions de dollars correspondent aux dépenses des fournisseurs.

Selon l'étude, alors que l'impact des activités du secteur culturel du Montréal métropolitain correspondait à 4,7 millions



de dollars en 1992-1993, celui du secteur du tourisme de l'ensemble du Québec était de 2,6 millions de dollars pour la même année de référence.

Aux fins de l'étude, la culture comprend l'industrie culturelle prise au sens traditionnel (les arts d'interprétation, le livre, le film, le patrimoine, etc.), mais également l'industrie des communications (médiés écrits, électroniques et la publicité), de même que les dépenses engagées dans ces secteurs par les différents gouvernements.

Source : *Les Affaires*

## Où trouver l'article que vous cherchez ?

Vous cherchez un article publié dans la revue *MUNICIPALITÉ* ou encore vous désirez rassembler l'information sur un sujet précis traité dans le magazine ? Voici quelques endroits où il vous sera utile de chercher.

Dans toutes les **bibliothèques municipales et scolaires du Québec**, vous pouvez consulter la revue.

Les contenus de la revue sont indexés dans **REPÈRE**.

Vous pouvez vous adresser au **Centre de documentation du ministère des Affaires municipales et de la Métropole** en communiquant par téléphone au (418) 691-2018 ou par courrier électronique au [centre.doc@mam.gouv.qc.ca](mailto:centre.doc@mam.gouv.qc.ca)

Depuis le numéro d'avril-mai 1997, le contenu intégral de *MUNICIPALITÉ* est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.mam.gouv.qc.ca/revmun/revue.htm>.

### BUREAUX RÉGIONAUX

#### BAS-SAINT-LAURENT

**Jean-Paul Caron**

337, rue Moreault, 2<sup>e</sup> étage  
Rimouski G5L 1P4  
Téléphone : (418) 727-3629  
Télécopieur : (418) 727-3537

#### SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

**André Rochefort**

227, rue Racine Est  
bureau 306  
Chicoutimi G7H 7B4  
Téléphone : (418) 698-3523  
Télécopieur : (418) 698-3526

#### QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-

#### APPALACHES

**Maurice Lebrun**

1200, route de l'Église  
Rez-de-chaussée, bureau 34  
Sainte-Foy G1V 4K9  
Téléphone : (418) 643-1343  
Télécopieur : (418) 643-4086

#### MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

**Pierre Robert**

100, rue Laviolette,  
bureau 302, 3<sup>e</sup> étage  
Trois-Rivières G9A 5S9  
Téléphone : (819) 371-6653  
Télécopieur : (819) 371-6953

#### ESTRIE

**Suzanne Godbout**

200, rue Belvédère Nord,  
bureau 4.04, 4<sup>e</sup> étage  
Sherbrooke J1H 4A9  
Téléphone : (819) 820-3244  
Télécopieur : (819) 820-3979

#### MONTRÉAL

**Raymond Lynch**

3, Complexe Desjardins, 26<sup>e</sup> étage  
C.P. 185  
Montréal H5B 1B3  
Téléphone : (514) 873-5487  
Télécopieur : (514) 873-3057

#### OUTAOUAIS

**Pierre Ricard**

170, rue de l'Hôtel-de-ville,  
bureau 9.300, 9<sup>e</sup> étage  
Hull J8X 4C2  
Téléphone : (819) 772-3006  
Télécopieur : (819) 772-3989

#### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Denis Bureau**

170, avenue Principale  
bureau 105, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda J9X 4P7  
Téléphone : (819) 763-3582  
Télécopieur : (819) 763-3803

#### CÔTE-NORD

**Louis Bélanger**

625, boul. Lafèche,  
bureau 1.801  
Baie-Comeau G5C 1C5  
Téléphone : (418) 295-4241  
Télécopieur : (418) 295-4955

#### GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Michel Gionest**

220, rue Commerciale Est  
C.P. 310  
Chandler G0C 1K0  
Téléphone : (418) 689-5024  
Télécopieur : (418) 689-4823